

BMS : Des températures dépassant les 48 degrés Celsius sur Adrar, Tamanrasset et Ouargla

Des températures caniculaires dépassant localement les 48 degrés Celsius touchent depuis hier trois wilayas du sud du pays indique l'Office national de météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Ces températures caniculaires affectent les wilayas de Ouargla, Adrar ainsi que le nord de Tamanrasset, précise la même source, ajoutant que la validité de ce BMS est en cours jusqu'à ce soir à 21h. P. 2

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Jedi 1^{er} août 2019 - 29 Dhou al q'ida 1440 - N° 2280 - 7^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€



Horaires des prières

Fajr : 04h05 Dohr : 12h55
Asr : 16h43 Maghreb : 19h59 Isha : 21h33

MÉTÉO



Alger	: 33°	24°
Oran	: 32°	24°
Annaba	: 35°	23°
Béjaïa	: 29°	22°
Tamanrasset:	42°	30°

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-MAURITANIE

Le Premier ministre représente M. Bensalah à la cérémonie d'installation du nouveau président mauritanien



P. 24

MISSION ALGÉRIENNE DU HADJ :

Mesures intensives pour le bon déroulement des rites à Mina et Arafat



JUSTICE

D'anciens membres du gouvernement et des hommes d'affaires poursuivis dans des affaires de corruption

Les procédures de poursuite judiciaire enclenchées par la Justice, depuis plus de trois mois, concernant plusieurs dossiers de corruption impliquant d'anciens membres du Gouvernement, de hauts responsables et des hommes d'affaires, dont certains ont été placés en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire, et d'autres mis en liberté, se poursuivent à ce jour. L'instruction la plus récente concerne l'ex-ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, interdit de sortie du territoire national et poursuivi pour des faits à caractère pénal relatifs à la corruption. Depuis l'ouverture, début avril, par le Parquet général près la Cour d'Alger d'enquêtes préliminaires sur les affaires de corruption et de détournement de devises, la plupart des décisions prononcées par les différentes juridictions, en tête desquelles la Cour suprême, concernent le placement en détention provisoire.

P. 3



PRÉSIDENCE

Le chef de l'Etat nomme Belkacem Zeghmati ministre de la Justice

Rachid Belaïd nommé PDG par intérim de la BDL

Abdelhamid Mellah nommé commissaire à l'énergie atomique

El Houari Rahali nommé PDG par intérim de la BNA

P. 24

FÊTE DE LA POLICE :

Dahmoune met en avant la poursuite du développement de la police en recourant à l'expertise et la compétence

P. 4

SANTÉ

Comment dorment les enfants ?

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il passe moins de temps à dormir, plus de temps à découvrir le monde, et se cale peu à peu sur le rythme des adultes. Néanmoins, il est important de continuer à respecter son horloge interne pour favoriser son sommeil et sa bonne santé.

P.p 12-13

FOOTBALL

"THE BEST" FIFA AWARDS : Belmadi nommé au titre du meilleur entraîneur de l'année

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football, Djamel Belmadi, a été nommé au titre du meilleur entraîneur de l'année, "The Best", décerné annuellement par la Fédération internationale (FIFA), selon une liste de dix techniciens dévoilée hier par l'instance mondiale.

P. 21

FINANCES

La période d'acquittement des vignettes automobiles prolongée jusqu'au 15 août (DGI)

P. 24

MDN

LUTTE CONTRE LA DROGUE :

Saisie de plus de 4 qx de kif traité à Aïn Témouchent et Aïn Defla

P. 24

SOLIDARITÉ

Cérémonie en l'honneur des élèves aux besoins spécifiques

Le ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, a organisé mardi au Palais de la Culture Moufidi-Zakaria (Alger), une cérémonie en l'honneur des élèves aux besoins spécifiques lauréats aux examens de fin de cycle primaire, moyen et secondaire.



Horaire des prières

Jeudi 29 Dhou al qi'da 1440

Fajr	04:04
Dohr	12:55
Asr	16:43
Maghreb	19:59
Isha	21:33



CET APRÈS-MIDI À LA BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE DE TO Rencontre littéraire avec Ali Akkache



La bibliothèque principale de lecture publique de la wilaya de Tizi-Ouzou, organise cet après-midi à partir de 14h, la 22e rencontre littéraire avec pour invité Ali Akkache.

MUSÉE D'ART MODERNE Clôture de l'exposition Planet Malek-une rétrospective

À l'occasion de la clôture de l'exposition Planet Malek-une Rétrospective et pour marquer l'événement, une performance musicale (showcase) sera présentée par le DJ Janis Stuertz et Sadaf Vasaei, ce soir à 18h au Musée Public National d'Art Moderne et Contemporain d'Alger.

CE MATIN À L'HÔTEL JARDY Cérémonie en l'honneur des hadjis



La ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, Ghania Eddalia, accompagnée du ministre des Affaires Religieuses et des Wakfs, présideront ce matin à partir de 11h à l'hôtel Jardy de Bab Ezzouar (Alger), une cérémonie suivie d'un déjeuner en l'honneur de la délégation de Hadjis ayant bénéficiés de l'opération de solidarité pour le compte de la saison du hadj 2019, pris en charge par la présidence de la République. La délégation est composée de 120 hadjis issus des maisons de vieillesse et de familles défavorisées.

CANICULE

Des températures dépassant les 48 degrés Celsius sur Adrar, Tamanrasset et Ouargla



Des températures caniculaires dépassant localement les 48 degrés Celsius touchent depuis hier trois wilayas du sud du pays indique l'Office national de météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Ces températures caniculaires affectent les wilayas de Ouargla, Adrar ainsi que le nord de Tamanrasset, précise la même source, ajoutant que la validité de ce BMS est en cours jusqu'à ce soir à 21h.

OPÉRA D'ALGER Présentation du spectacle «Lahwa Oudrar»

L'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, organise ce soir à partir de 19h30, un spectacle de musique traditionnelle chaoui intitulé «Lahwa Oudrar», avec Houria Chaouia, Hamid Belbeche et le groupe Rahaba Chaouia.



Météo



	Max	Min
Alger	33°	24°
Oran	32°	24°
Annaba	35°	23°
Béjaïa	29°	22°
Tamanrasset	42°	30°

CENTRE CULTUREL MUSTAPHA KATEB Atelier de dessin pour enfants

L'Établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise cet après-midi à partir de 14h au Centre culturel Mustapha Kateb (05, rue Didouche Mourad, Alger), un atelier de dessin pour enfants avec la participation de l'artiste peintre «Lila Bouzidi».



SDA Coupure d'électricité à Bab Ezzouar



L'alimentation en électricité sera interrompue aujourd'hui dans la commune de Bab Ezzouar (wilaya d'Alger) en raison de travaux d'entretien, a indiqué hier un communiqué de la Direction de distribution d'El Harrach relevant de la Société de distribution d'électricité et du gaz d'Alger (SDA). Cette coupure programmée de 8h00 jusqu'à 16h30 affectera en particulier la Cité 4/3400 logements Sorecal, a précisé la même source. La SDA met à la disposition de ses clients, pour toute information, le numéro de son centre d'appel 3303, joignable 24h/24 et 7j/7, ajoute le communiqué.

TNA Ateliers de production, d'expression et de techniques d'éclairage

À l'occasion des Journées du théâtre du Sud, le théâtre national algérien (TN), organise ce matin à partir de 09, des ateliers sur la production, l'expression corporelle et les techniques d'éclairage de scène.

INCENDIES DANS LE PARC NATIONAL DU DJURDJURA Une commission d'experts dépêchée par la DGF pour l'évaluation des dégâts



Suite aux incendies qui ont sévi au niveau du parc national du Djurdjura ces derniers jours, la Direction Générale des Forêts a dépêché, une commission pour l'évaluation de l'impact des incendies sur la biodiversité, composée de la sous directrice des aires protégées, du directeur du parc national du Djurdjura et des conservateurs des forêts de Bouira et de Tizi Ouzou. Tous les sites touchés par les incendies (Tala Rana, Tirourda et Tala Guilef) ont été visités.

VENDREDI 2 AOUT Randonnée et exploration astronomique à Azrou N'Thor

Dans le cadre de la saison estivale, la Direction de la Culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, en collaboration avec le comité du village de Zoubga et l'association les petits débrouillards, organisent vendredi 2 août, une randonnée suivie d'une nuit dédiée à l'exploration astronomique « La nuit des étoiles », au niveau d'Azrou N Thor.



MOSTAGANEM Randonnée et Big-Bivouac à la forêt Ben Abdelmalek Ramdane

L'association des activités de jeunes de Kharouba (Mostaganem), organise les 02 et 03 août prochain, une randonnée et un grand-Bivouac au niveau de la forêt de Ben Abdelmalek Ramdane. L'événement sera associé à une opération de nettoyage, une visite des grottes de Speelo, une exposition de matériels de randonnée.

JUSTICE

D'anciens membres du gouvernement et des hommes d'affaires poursuivis dans des affaires de corruption

Les procédures de poursuite judiciaire enclenchées par la Justice, depuis plus de trois mois, concernant plusieurs dossiers de corruption impliquant d'anciens membres du Gouvernement, de hauts responsables et des hommes d'affaires, dont certains ont été placés en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire, et d'autres mis en liberté, se poursuivent à ce jour.

L'instruction la plus récente concerne l'ex-ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Tayeb Louh, interdit de sortie du territoire national et poursuivi pour des faits à caractère pénal relatifs à la corruption.

Depuis l'ouverture, début avril, par le Parquet général près la Cour d'Alger d'enquêtes préliminaires sur les affaires de corruption et de détournement de devises, la plupart des décisions prononcées par les différentes juridictions, en tête desquelles la Cour suprême, concernent le placement en détention provisoire.

Dans ce sillage, le Conseiller instructeur près la Cour suprême a ordonné la mise en détention provisoire de l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia, après l'avoir auditionné dans le cadre d'enquêtes anti-corruption concernant plusieurs affaires, dont celles de Mahieddine Tahkout (CIMA motors), Oulmi Mourad (Sovac), Hacène Arbaoui (Kia) et Mazouz Ahmed (Groupe Mazouz). Ahmed Ouyahia est poursuivi pour «octroi d'indus avantages à autrui lors de passation d'un marché en violation des dispositions législatives et réglementaires, abus de fonction, conflit d'intérêts, corruption lors de passation de marchés publics».

La même juridiction avait aussi ordonné le placement de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal en détention provisoire, pour octroi d'indus avantages à autrui lors de l'octroi de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, blanchiment d'argent et participation au financement occulte de la campagne électorale concernant l'affaire Mazouz Ahmed.

Il s'agit des mêmes chefs d'accusations hormis le blanchiment d'argent, retenus contre l'ancien ministre du Commerce, Amara Benyounes, placé aussi en détention provisoire. Les deux anciens ministres de la Solidarité nationale, Djamel Ould Abbes et Said Barkat, auditionnés dans le cadre d'affaires liées à la dilapidation de deniers publics, passation de marchés en violation des dispositions législatives et réglementaires et faux en écritures publiques, avaient été placés eux aussi en détention provisoire.

Le Conseiller instructeur près la Cour suprême a ordonné en outre la mise en détention provisoire de l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Youssi après son audition dans le cadre de l'affaire Tahkout. Youcef Youssi est poursuivi pour «octroi d'indus avantages à autrui lors de passation d'un marché en violation des dispositions législatives et réglementaires, abus de fonction, conflit d'intérêts, corruption lors de passation de marchés publics et dilapidation de deniers publics».

De son côté, l'ancien vice-président de Sonatrach, Abdelhafidh Feghouli, est poursuivi pour passation de marché contraire à la réglementation en vue de l'octroi de privilèges injustifiés à autrui, dilapidation de deniers publics, et abus de fonction.

En ce qui concerne l'affaire de Hacène Arbaoui, propriétaire de la marque automobile (KIA), le Conseiller instructeur près la Cour suprême avait ordonné la mise en détention provisoire de l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Mahdjoub Bedda, pour octroi d'indus avantages aux propriétaires de sociétés de montage de véhicules.

Pour sa part, le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed a ordonné le placement de 7 personnes en détention provisoire.

Il s'agit de l'homme d'affaires, Hacène Arbaoui, deux cadres relevant du ministère de l'Industrie et des Mines, deux fonctionnaires au même ministère, et l'actuel Directeur général de la Banque nationale d'Algérie (BNA), en sus d'un ancien directeur d'une entreprise économique publique.

De son côté, l'ancien ministre des Transports, et ex-sénateur Amar Ghoul, a été placé en détention provisoire après avoir été auditionné dans le cadre des affaires Ali Haddad et Mahieddine Tahkout.

Le prévenu est poursuivi pour octroi délibéré d'indus avantages, abus de fon-



tion, dilapidation de deniers publics et corruption. Le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed a ordonné, aussi, le placement en détention provisoire de l'ancien Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, ainsi que deux de ses fils, et sous contrôle judiciaire de son épouse. Ils sont poursuivis pour détournement de foncier et d'enrichissement illicite. Le juge d'instruction près le Tribunal de Sidi M'hamed avait ordonné la mise en détention provisoire d'hommes d'affaires impliqués dans plusieurs affaires liées notamment à l'obtention d'indus avantages. Il s'agit de Mazouz Ahmed, gérant et propriétaire du Groupe Mazouz et son partenaire, fils de l'ancien Premier ministre Sellal Abdelmalek, outre deux cadres au ministère de l'Industrie et des Mines, deux gérants de deux sociétés privées et le chargé des transactions financières de la campagne électorale. Le juge d'instruction a ordonné également la mise en détention provisoire de l'ex-Directeur général de l'Etablissement public «SAHEL» et ex-Président directeur général de la Société d'Investissements hôteliers (SIH/Spa), Hamid Melzi, de l'homme d'affaires, Mahieddine Tahkout et de 19 autres individus, ainsi que les hommes d'affaires, les frères Kouninef (Réda, Abdelkader, Karim et Tarek). Le patron du groupe ETRHB, Ali Haddad, qui a écoupé de 6 mois de prison ferme dans l'affaire de trafic de documents de voyage, est également poursuivi dans plusieurs affaires de corruption. Le PDG du groupe Cevalat, Isaad Rebrab a été placé en détention provisoire pour «fausse déclaration relative aux transferts illicites de capitaux de et vers l'étranger, surfacturation d'équipements importés et importation de matériels d'occasion alors qu'il avait bénéficié d'avantages douaniers, fiscaux et bancaires». De son côté, Le patron du Groupe Sovac-Algérie, Mourad Oulmi a été placé en détention provisoire. Il est poursuivi ainsi que son frère et 52 responsables pour avoir bénéficié d'indus avantages et transféré illicitement des capitaux à l'étranger.

Retrait des passeports des prévenus placés sous contrôle judiciaire

Par ailleurs, plusieurs anciens responsables du Gouvernement et hommes d'affaires ont été placés sous contrôle judiciaire, avec retrait de leurs passeports et obligation de se présenter une fois par mois devant le Conseiller instructeur. L'ex-ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane poursuivi pour octroi d'indus avantages, abus de fonction, conflit d'intérêts et corruption, a été placé sous contrôle judiciaire. Ont également été placés sous contrôle judiciaire, l'ancien ministre des Finances, Karim Djoudi, poursuivi pour abus de fonction et dilapidation de deniers publics, et l'ancien ministre des Transports, Amar Tou, poursuivi pour octroi d'indus avantages à autrui et abus de fonction.

Les ex-walis d'Alger, Abdelkader Zoukh, et de Skikda, Benhocine Faouzi, se trouvent également sous contrôle judiciaire pour octroi d'indus avantages à autrui, abus de fonction, conflit d'intérêt et corruption.

L'ex PDG de Sonatrach, Meziane Mohamed, poursuivi pour plusieurs délits à savoir, octroi d'indus avantages à autrui, dilapidation de deniers publics et abus de fonction, a été placé, lui aussi, sous contrôle judiciaire. Dans ce sillage, le juge d'instruction près le tribunal de Sidi M'hamed a placé 3 personnes impliquées dans l'affaire Arbaoui Hacène (propriétaire de la marque KIA) sous contrôle judiciaire. Il s'agit de l'ex-directeur général de la promotion de

l'investissement au ministère de l'Industrie et des Mines ainsi que les deux frères de l'accusé principal (Arbaoui). Par ailleurs, plusieurs autres responsables ont été mis en liberté. Il s'agit du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, et ex-wali de Tissemsilt, Abdelkader Benmessouad, auditionné par le Conseiller enquêteur concernant des faits à caractère pénal, concernant l'affaire Mahieddine Tahkout. L'actuel et l'ancien wali d'El-Bayadh, respectivement Khanfar Mohamed Djamel et Benmansour Abdellah, ainsi que l'actuel et l'ex-wali de Saïda, Seïf El Islam Louh et Djeloul Boukerbila, ont été mis en liberté. D'autres anciens responsables, comparaitront prochainement devant la Justice après que la Cour suprême a ordonné la réouverture des dossiers «Sonatrach», «Khalifa» et «l'autoroute Est-Ouest».

APS

D'anciens responsables et hommes d'affaires en détention provisoire, sous contrôle judiciaire ou mis en liberté

Les juridictions chargées d'enquêter sur des affaires de corruption ont ordonné le placement en détention provisoire, sous contrôle judiciaire, ou la mise en liberté d'anciens membres du Gouvernement, de cadres supérieurs et d'hommes d'affaires. En voici les noms.

Détention provisoire:

- Ahmed Ouyahia (ex-Premier ministre)
- Abdelmalek Sellal (ancien Premier ministre)
- Amara Benyounes (ancien ministre du Commerce)
- Djamel Ould Abbes (ancien ministre de la Solidarité nationale et de la Famille)
- Said Barkat (ancien ministre de la Solidarité nationale et de la famille)
- Youcef Youssi (ancien ministre de l'Industrie et des Mines)
- Mahdjoub Bedda (ancien ministre de l'Industrie)
- Amar Ghoul (ancien ministre des Transports)
- Abdelghani Hamel (ancien directeur général de la Sûreté nationale)
- Abdelhafidh Feghouli (ancien vice-président de Sonatrach)
- Hamid Melzi (ex-DG de l'Etablissement public «SAHEL» et ex-PDG de la Société d'investissements hôteliers «SIH»)
- Mourad Oulmi (homme d'affaires)
- Hacène Arbaoui (homme d'affaires)
- Ahmed Mazouz (homme d'affaires)
- Mahieddine Tahkout (homme d'affaires)
- Frères Réda, Abdelkader, Karim et Tarek Kouninef (hommes d'affaires)
- Issad Rebrab (homme d'affaires)
- Ali Haddad (homme d'affaires)

Contrôle judiciaire:

- Abdelghani Zaalane (ancien ministre des Transports et des Travaux publics)
- Karim Djoudi (ancien ministre des Finances)
- Amar Tou (ancien ministre des Transports)
- Abdelkader Zoukh (ex-wali d'Alger)
- Fouzi Benhocine (ex-wali de Skikda)
- Meziane Mohamed (ex-PDG de Sonatrach)

Mise en liberté:

- Abdelkader Benmessouad (ministre du Tourisme et de l'Artisanat en exercice et ancien wali de Tissemsilt)
- Mohamed Djamel Khenfar (wali d'El Bayadh en exercice)
- Benmansour Abdellah (ex-wali d'El Bayadh)
- Djeloul Boukerbila (ex-wali de Saïda)
- Seïf El Islam Louh (wali de Saïda)

Interdiction de sortie du territoire national (ISTN)

- Tayeb Louh (ex-ministre de la Justice, garde des Sceaux)

La détention provisoire, la liberté et le contrôle judiciaire dans le code de procédure pénale

Les mesures de détention provisoire, de liberté et de contrôle judiciaire sont définies dans le code de procédure pénale.

La détention provisoire est une mesure décidée par le juge d'instruction et consistant à priver une personne, sur laquelle pèse de sérieux indices qu'elle aurait commis une infraction punie d'une peine d'emprisonnement, avant sa comparution éventuelle devant le tribunal correctionnel ou criminel.

Selon l'article 123 du code de procédure pénale, la détention provisoire est une mesure exceptionnelle et ne peut être ordonnée ou maintenue dans les cas ci-après que si les obligations de contrôle judiciaire sont insuffisantes: 1) lorsque l'inculpé ne possède pas de domicile fixe, ou ne présente pas de garanties suffisantes de représentation devant la justice, ou que les faits sont extrêmement graves.

2) lorsque la détention provisoire est l'unique moyen de conserver les preuves ou les indices matériels ou d'empêcher soit une pression sur les témoins ou les victimes, soit une concertation entre inculpés et complices risquant d'entraver la manifestation de la vérité.

3) lorsque cette détention est nécessaire pour protéger l'inculpé, pour mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement. 4) lorsque l'inculpé se soustrait volontairement aux obligations découlant des mesures de contrôle judiciaire sans motif viable.

L'article 123 bis dispose que l'ordonnance de placement en détention provisoire doit être fondée sur des éléments extraits du dossier de la procédure.

L'article 124 énonce qu'en matière de délit, lorsque le maximum de la peine prévue par la loi est inférieur ou égal à 3 ans d'emprisonnement, l'inculpé domicilié en Algérie ne peut être détenu, sauf dans les cas où l'infraction a entraîné mort d'homme ou causé un trouble manifeste à l'ordre public. Dans ce cas, la détention provisoire ne peut excéder une durée d'un mois non renouvelable.

Aux termes de l'article 125, dans les cas autres que ceux prévus à l'article 124, la détention provisoire ne peut excéder quatre (4) mois en matière délictuelle.

Lorsqu'il s'avère nécessaire de maintenir l'inculpé en détention, le juge d'instruction peut, après avis motivé du procureur de la République, prolonger par ordonnance motivée la détention provisoire une seule fois pour 4 autres mois.

En matière criminelle, la détention provisoire est de 4 mois.

Toutefois s'il s'avère nécessaire, le juge d'instruction peut par ordonnance motivée rendue d'après les éléments de la procédure et sur réquisitions également motivées du procureur de la République, prolonger la détention provisoire 2 fois pour une durée de 4 mois pour chaque prolongation.

Lorsqu'il s'agit de crimes passibles d'une peine égale ou supérieure à vingt (20) ans de réclusion, de réclusion à perpétuité ou de la peine de mort, le juge d'instruction peut, dans les mêmes formes mentionnées ci-dessus, prolonger la détention provisoire 3 fois.

Le contrôle judiciaire est un régime de liberté encadrée s'appliquant à une personne inculpée, en alternative à la détention provisoire. Selon l'article 125 bis 1, le contrôle judiciaire peut être ordonné par le juge d'instruction, si l'inculpé encourt une peine d'emprisonnement correctionnel ou une peine plus grave. Le contrôle astreint l'inculpé, notamment, à ne pas sortir des limites territoriales déterminées par le juge d'instruction, sauf autorisation de ce dernier, ne pas se rendre en certains lieux déterminés par le juge d'instruction et à se présenter périodiquement aux services ou autorités désignés par le juge d'instruction. S'agissant de la mise en liberté, elle soumet la personne concernée à l'engagement de répondre aux convocations de l'autorité judiciaire et d'informer le juge d'instruction de ses déplacements. L'article 127 prévoit que la mise en liberté peut être demandée à tout moment de la procédure au juge d'instruction par l'inculpé ou son conseil, sous les obligations prévues à l'article 126.

Le juge d'instruction doit statuer par ordonnance spécialement motivée, au plus tard dans les 8 jours de la communication au procureur de la République.

Faute par le juge d'instruction d'avoir statué dans le délai fixé, l'inculpé peut saisir directement de sa demande la chambre d'accusation qui, sur les réquisitions écrites et motivées du procureur général, se prononce dans 30 jours de cette demande, faute de quoi, l'inculpé est mis d'office en liberté provisoire, sauf si les vérifications concernant sa demande ont été ordonnées.

LE MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU, ALI HAMAM : Un programme spécial pour assurer la disponibilité de l'eau potable durant Aid El Adha

Le ministre des Ressources en eau, Ali Hamam a annoncé hier à Alger, la mise en place d'un programme spécial pour assurer la disponibilité de l'eau potable et prendre en charge l'évacuation sanitaire durant Aid El Adha.

Intervenant lors des travaux d'une réunion de coordination consacrée à cet égard, M. Hamam a affirmé que «la garantie d'un service public en matière d'eau potable et d'évacuation sanitaire durant Aid El Adha est une priorité pour le secteur, c'est pourquoi nous devons veiller à son bon déroulement», précisant que l'Aid constitue «une occasion pour évaluer la performance du secteur».

Outre le renforcement des moyens matériels et humains d'intervention, ce programme porte sur la réparation des pannes au niveau des stations de traitement et de pompage et des groupes électrogènes en vue de faire face à n'importe quel cas urgent.

Il sera procédé également au renforcement des équipes et des moyens de contrôle de la qualité des eaux en assurant la disponibilité des produits chimiques nécessaires.

Aussi, une cellule de veille sera mise en place en collaboration avec les services de la Sonelgaz pour assurer l'alimentation en électricité nécessaire au fonctionnement des structures de production et de distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées, outre l'activation du rôle des comités locaux chargés du contrôle de l'alimentation des citoyens en eau potable en sus du renforcement des unités d'intervention relevant des entreprises sous tutelle tout en maintenant en service les centres d'appel pour une prise en charge permanente des préoccupations des citoyens.

Le programme garantit également l'accélération du rythme des travaux en cours de réalisation qui devraient améliorer l'alimentation en eau potable et garantir une distribution régulière de cette matière vitale, a fait savoir M. Hamam.

S'agissant de l'évacuation sanitaire, les entreprises du secteur œuvreront au traitement et au contrôle des points noirs enregistrés à travers le réseau d'évacuation afin d'éliminer les écoulements naturels et intervenir rapidement en cas d'incident au niveau des stations de traitement des eaux usées.

Selon les explications du ministre, le programme comprend, également, la maintenance et la surveillance des groupes électrogènes secondaires des stations de pompage tout en assurant une intervention directe par des équipes dotées de tous les moyens matériels nécessaires.

Lors de cette réunion de coordination, les directeurs des établissements chargés de la gestion du réseau d'eau potable et de l'assainissement ont présenté des plans détaillés pour faire face à la forte demande en eau le jour de l'Aid avec une augmentation de 10 à 15 % par rapport aux jours ordinaires notamment durant la période de 8h à 14h.

Dans ce cadre, le Directeur général de l'Algérienne des eaux (ADE) Ismaïl Amirouche a indiqué que son établissement profitera de la baisse de la demande au niveau des entreprises industrielles, des sociétés et des administrations durant le weekend avant l'Aid et ce en vue de remplir les réservoirs d'eau et partant assurer suffisamment les ressources en eau.

350 citernes seront mobilisées pour faire face à toute éventuelle perturbation, a fait savoir le directeur qui a souligné que les citernes seront disponibles dès notification des citoyens du manque d'eau via la ligne verte.

L'ADE mobilisera également 125 laboratoires d'analyse d'eau en vue d'assurer le suivi de sa qualité sur tous les niveaux (production, réservoirs, transport, ...), outre la création d'une cellule de suivi au niveau de la Direction générale à laquelle seront soumis les rapports sur l'état d'approvisionnement en eau potable toutes les deux heures, a ajouté le même responsable.

Par ailleurs, les sociétés de distribution d'eau dans les grandes villes mobiliseront des équipes de permanence en assurant les moyens d'intervention nécessaires et les citernes.

A cet effet, 290 agents permanenciers durant l'Aid El Adha ont été mobilisés par la SEAL (Alger et Tipaza), 249 agents par la Société de l'eau et d'assainissement d'Oran (SEOR) et 150 agents par la Société de l'eau et de l'assainissement de Constantine (SEACO).

APS

HABITAT: 40% des bénéficiaires de logements AADL ont reçu leurs actes de propriété

Quarante pour cent (40%) des bénéficiaires de logements de type location-vente (AADL) déjà distribué à travers les différentes wilayas du pays ont reçu leurs actes de propriété, a annoncé hier à Constantine le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud.

Dans un point de presse à l'issue d'une visite de travail dans cette wilaya, le ministre faisant état de difficultés en rapport avec la propriété du foncier dans certains sites, a affirmé que «les efforts se poursuivent pour régulariser cette question et permettre la délivrance des actes de propriétés à tous les bénéficiaires concernés».

«Compte tenu de la demande enregistrée pour ce type de logement (AADL), la priorité de l'Etat était de lancer les programmes inscrits dans ce cadre», a expliqué M.

Beldjoud, affirmant que de concert avec l'agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL), les pouvoirs publics s'attellent à régulariser les actes de propriété pour tous les bénéficiaires de logements déjà distribués et dont la totalité du prix du logement a été payé.

Un programme conséquent de 560.000 logements AADL est en voie de réalisation à l'échelle nationale, ce qui va permettre de répondre au maximum des demandes exprimées en la matière, a affirmé encore le mi-



nistre, rappelant que l'Etat veille à la concrétisation de ce programme à travers la mobilisation des budgets nécessaires et le suivi également.

A ce titre, le ministre soulignant que des commissions avaient été dépêchées dans toutes les wilayas pour veiller sur la qualité des travaux de construction de logements, a précisé que cette mesure a donné des «résultats positifs» et qu'un état des lieux sur l'activité de ces commissions sera «prochainement» présenté pour permettre aux responsables concernés d'apporter les rectifications nécessaires.

Rappelant l'attribution des prérogatives de suivi des projets AADL à l'organisme national de

contrôle technique de la construction (CTC), le ministre a appelé la société civile à s'impliquer dans le processus de contrôle, et de suivi des chantiers de logements pour permettre «une meilleure qualité des travaux et éviter tout éventuels dépassement». Evoquant le retard enregistré dans la réception de certains programmes de logements sociaux participatifs (LSP) et promotionnels aidés (LPA), le ministre qui a affirmé que les efforts étaient en cours de concert avec les autorités locales pour trouver les solutions aux contraintes soulevées, a indiqué que des instructions ont été données pour un meilleur encadrement du nouveau programme LPA (120.000

unités à l'échelle nationale) en intégrant des mesures permettant d'éviter les problèmes soulevés «en cas du décès du promoteur, son emprisonnement ou en cas d'augmentation des coûts du logement entre autres».

Les programmes de logements lancés par l'Etat avancent à un rythme «régulier» et «sans difficulté» à travers le territoire national, a affirmé le ministre, précisant que chaque mois des quotas de logements sont distribués, citant à titre d'exemple la distribution en juillet 2019 de 66.000 unités de diverses formules à l'échelle nationale et la prochaine distribution (durant le mois d'août) d'un programme «conséquent» de logement.

CONSTANTINE : Attribution de plus de 2300 logements de différentes formules

Un quota de 2326 logements de différentes formules a été distribué, hier, à Constantine en présence du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud.

Il s'agit de 2150 logements de type location-vente AADL, 126 logements promotionnels aidés (LPA) et 50 aides à la construction rurale, a précisé le ministre, rappelant que plus de 30 000 logements tous types confondus ont été distribués

à Constantine depuis l'année 2017.

Le ministre a annoncé la distribution, «avant fin 2019», d'une partie du programme de 6.000 logements AADL, en réalisation dans la localité de Retba, commune de Didouche Mourad.

Il a également fait part de la distribution, durant le mois d'août prochain, d'un «quota important» de logements AADL à l'échelle nationale. A son arrivée à Constantine,

le ministre s'est rendu sur le site des 2150 logements AADL distribués, aujourd'hui, où il a visité une école primaire à proximité, avant de se diriger vers la commune d'El Khroub, dans la localité de B'chakra précisément, où il a inspecté le chantier de réalisation de 1019 logements AADL, dont le taux d'avancement des travaux avoisine les 60 %.

HABITAT : Deux milliards de dinars pour l'aménagement extérieur et un projet de 500 LPA à Constantine

La wilaya de Constantine vient de bénéficier d'une enveloppe financière de 2 milliards de dinars et de projets de réalisation de 500 nouveaux logements promotionnels aidés (LPA) ainsi que 250 aides financières à l'habitat rural, a annoncé hier le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud. S'exprimant au cours d'une conférence de presse à l'issue d'une visite de travail dans cette wilaya le ministre a précisé que

le budget de 2 milliards de dinars vient d'être dégagé au profit de Constantine pour permettre l'achèvement des travaux d'aménagement extérieur dans les différents sites de logements non encore réceptionnés. Le nouveau programme de logement attribué à cette wilaya permettra de prendre en charge les demandes de logements exprimées notamment dans les communes, a souligné le ministre, réitérant l'engagement de l'Etat à accompa-



gnier les programmes de logement à travers la mobilisation des moyens nécessaires pour leur concrétisation. A ce titre, M. Beldjoud évoquant la

ville nouvelle Ali Mendjeli de Constantine, a affirmé que «l'Etat oeuvre continuellement à améliorer les conditions de vie des citoyens qui y résident».

FÊTE DE LA POLICE : Dahmoune met en avant la poursuite du développement de la police en recourant à l'expertise et la compétence

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Salah Eddine Dahmoune a mis en avant, mardi à Alger, la détermination de son secteur à poursuivre le développement de la police en recourant à l'expertise et aux compétences et en veillant à concrétiser le Plan national de modernisation du corps de la sûreté, par son renforcement en ressources humaines, matérielles et technologiques supplémentaires.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la célébration du 57^e anniversaire de la création de la police algérienne, M. Dahmoune a précisé que son secteur «ne ménagera aucun effort dans le soutien du corps de la sûreté nationale et son renforcement, d'autant plus que les paris et les défis sont grands et multiples», ce qui requiert, a-t-il dit, «de les lever tous dans les meilleures conditions en parfaite synergie avec les autres corps de sécurité et poursuivre l'action avec le même esprit, la même cadence et détermination, au service de la patrie et en concrétisation des ambitions du peuple au changement profond».

M. Dahmoune a, par ailleurs, indiqué que «le corps de la police a su comment se mettre au diapason des évolutions survenant à l'intérieur et à l'extérieur, devenant désormais un exemple de modernité dans la lutte contre la criminalité, à travers le développement de ses structures et la diversification de ses spécialités conformément aux exigences de la vie moderne et des nouvelles technologies, ce qui lui a permis d'acquiescer un grand professionnalisme dont l'expertise est désormais prise en compte par plusieurs pays frères».

Le ministre a rappelé la conjoncture difficile qu'a



connue la Sûreté nationale, notamment lors de la décennie noire, en consentant des sacrifices et en relevant les défis pour préserver la continuité de l'Etat à côtés des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP).

A cette occasion, M. Dahmoune s'est dit confiant que «le peuple est imprégné de nationalisme et conscient de la responsabilité qui incombe à la DGSN et de la noble mission effectuée par ce secteur, notamment dans la conjoncture actuelle».

Il a réitéré également sa confiance en «les enfants du corps de la police répondant à l'appel du devoir de la nation

ainsi que leur rôle dans la préservation de la sécurité et de la quiétude outre la lutte contre la criminalité».

Qualifiant cet événement de «trait d'union entre le passé, le présent et l'avenir et un rappel du combat épique du peuple algérien», le ministre de l'Intérieur a mis en avant «le rôle de la Police qui a été fondée le 22 juillet 1962 pour servir le pays, protéger le citoyen et instaurer la sécurité et la quiétude au niveau du territoire national en compagnie de l'Armée nationale populaire (ANP) héritier de l'Armée de libération nationale (ALN)».

«La Police a assumé la responsabilité d'instaurer l'ordre

public et de protéger les personnes et les biens», a-t-il poursuivi. «Grâce à l'ANP, nous avons des corps de sécurité en parfaite synergie qui mènent les opérations sécuritaires avec efficacité», a-t-il souligné, saluant par la même, «le rôle de l'Institut militaire dans la protection des frontières et la lutte contre la criminalité».

«Tous les corps sécuritaires accompagnent le peuple algérien dans la concrétisation de ses choix politiques stratégiques en contrecarrant toutes les tentatives de complot et de détournement de la volonté populaire qui tendent à semer le désespoir, le doute et l'hésitation», a-t-il conclu.

FÊTE DE LA POLICE : La ressource humaine, épine dorsale de la politique de développement et de modernisation (Bouhadba)

La ressource humaine constitue l'épine dorsale de la politique de développement et de modernisation de la Sûreté nationale, a indiqué le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelkader Kara Bouhadba.

S'exprimant lors d'une rencontre organisée, mardi à Alger, à l'occasion de la célébration du 57^e anniversaire de la création de la police algérienne, M. Bouhadba a précisé que le développement et la modernisation de la Sûreté nationale «exige davantage d'objectivité dans la sélection et le recrutement de la ressource humaine, l'actualisation des programmes de formation et le développement des plans de carrière pour l'optimisation continue de leur performance professionnelle, afin qu'elle soit pleinement disposée à assumer ses missions, avec une haute maîtrise des nouvelles technologies».

Pour M. Bouhadba, «les défis ne peuvent être relevés sans une ressource humaine compétente et qualifiée, au présent et à l'avenir proche, ce que implique la modernisation de la Sûreté nationale et l'introduction de nouveaux modes et de mécanismes modernes de gestion de la ressource humaine pour l'éclosion des compétences et une carrière professionnelle équitable et juste pour tous les éléments de la police».

«Pour ce faire, il faut, d'abord, revoir les mécanismes d'évaluation à tous les niveaux et pour toutes les catégories, une évaluation qui doit prendre en compte la valorisation des efforts consentis en vue d'améliorer le niveau, la compétence, le rendement et la discipline», a-t-il souligné.

«Il faut ensuite œuvrer à intégrer, dans

cette approche, les critères de la qualité, sans pour autant négliger les aspects relatifs au recrutement et à la formation, à la préparation et à la qualification», a-t-il ajouté.

Le DGSN a insisté sur la nécessité de prendre en considération le plan prévisionnel sous un aspect global, à l'effet d'ancrer la conviction que «notre supérieur est important mais notre subordonné l'est plus», ouvrant ainsi la voie à une concurrence loyale pour accéder aux fonctions supérieures, à tout élément répondant aux critères de compétence, d'intégrité et d'engagement, sans exclusion aucune».

A cette fin, la priorité absolue sera accordée à la formation des cadres et des éléments de la Sûreté nationale, en vue de promouvoir leurs compétences, en matière de recherche criminelle et d'investigation technique et leur permettre de se mettre au diapason du développement et de la modernité, au regard des défis et des dangers qui nous entourent, a-t-il estimé, appelant à donner à l'élément féminin la place qui lui sied au sein du corps de la police et à tous les niveaux».

Il a mis l'accent sur l'impératif d'accorder un intérêt particulier au partenariat, à son développement et à son élargissement à plusieurs domaines notamment la formation et l'échange des expertises et des expériences pour améliorer le niveau de performance».

«L'action anticipative s'inscrit parmi les priorités du secteur, eu égard à son efficacité dans les mécanismes de lutte contre toutes formes de criminalité et la neutralisation des différents risques et menaces qui guettent le pays, un objectif

qui ne peut être réalisé sans la sensibilisation, l'orientation et la contribution à l'enrichissement des programmes éducatifs», a-t-il soutenu.

«La police qui a démontré sa capacité d'être au diapason de la modernité, suscite l'intérêt de plusieurs pays qui la considèrent en tant que référence, dont les expériences doivent être mises à profit en matière de lutte contre la criminalité».

Par ailleurs, le DGSN a salué les efforts consentis avec les différents partenaires, et à leur tête l'Armée nationale populaire (ANP), pour l'appui de la Sûreté nationale, en termes de formation, d'équipement, d'accompagnement opérationnel et de soutien moral. Quatre conventions ont été signées à cet effet, la première entre les ministères de l'Intérieur et de la Santé relative à la formation des éléments de la Sûreté nationale en matière d'action de proximité et de premiers secours.

La deuxième signée entre les ministères de l'Intérieur et de la Culture porte sur la préservation du patrimoine culturel et l'échange des expertises. La troisième convention a été signée entre la DGSN et la Direction générale de la protection civile portant sur l'échange des expériences lors d'interventions en cas de catastrophes naturelles et d'urgences.

Quant à la quatrième convention, elle a été signée entre la DGSN et le Comité olympique algérien (COA) visant le renforcement de l'activité sportive en faveur des éléments de la Sûreté nationale. A cette occasion, plusieurs cadres ont été promus et nombre de services de police et d'athlètes du corps de la Sûreté nationale ont été distingués.

COMMUNICATION

La Radio et la Télévision algériennes appelées à «consolider» et «diversifier» les espaces d'expression politique

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Hassane Rabehi, a réaffirmé, hier à Alger, la nécessité pour la Radio et la Télévision algériennes de «consolider» et de «diversifier» les espaces d'expression politique destinés à l'ensemble des acteurs politiques de la société «conformément» aux cahiers des charges de ces établissements.

Lors d'une cérémonie organisée par le ministère de la Communication en l'honneur des lauréats algériens au Festival arabe de la Radio et de la Télévision, organisé récemment à Tunis, M. Rabehi a réaffirmé «la nécessité pour la Radio et la Télévision algériennes de consolider et de diversifier les espaces d'expression politique destinés à l'ensemble des acteurs politiques de la société conformément aux cahiers des charges de ces établissements».

«Cette mission de service public devra être accomplie dans le respect total des règles de la profession et celles de l'éthique et de la déontologie ainsi que les dispositions législatives, applicables en la matière, notamment celles contenues dans la loi relative à l'activité audiovisuelle», a-t-il souligné.

Il a fait savoir, à cet égard, que «l'ensemble des médias exerçant sur le territoire national sont tenus en matière de programmation d'émissions d'expression politique et de débats contradictoires, de se conformer à ces règles dans un esprit d'équité envers tous les acteurs de la vie politique nationale».

SANTÉ

M. Miraoui au Caire pour la réunion du comité technique spécialisé sur la santé et le contrôle de la drogue

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohammed Miraoui, sera au Caire (Egypte) les 1 et 2 août pour présider la délégation algérienne aux travaux de la troisième session du comité technique spécialisé sur la santé, la population et le contrôle de la drogue, a indiqué hier un communiqué de son département ministériel. Cette session portera sur le thème «accroître le financement interne pour assurer la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire pour tous les citoyens africains, notamment les réfugiés et les personnes déplacées internes», précise la même source, ajoutant que lors de cette réunion, le ministre «présentera une allocution en rapport avec la vision de l'Algérie en matière de couverture sanitaire universelle ainsi que les progrès réalisés dans ce domaine». Cette rencontre sera une opportunité pour présenter «les bonnes pratiques de la couverture sanitaire universelle, notamment l'équité en matière d'accès pour tous, et dans le contexte des objectifs du développement durable», précise la même source.

«La couverture universelle, une composante essentielle du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, est un élément clé de tout effort de réduction des inégalités sociales et témoigne de l'engagement des pouvoirs publics à améliorer le bien-être de tous les citoyens», note le communiqué.

NON RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE DIVONA ET DE SLC:

L'ARPT rassure les clients de la continuité de leur activité

L'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques a invité mardi les clients des opérateurs DIVONA ALGERIE et SMART LINK COM (SLC) à se rapprocher de ses services ou des opérateurs dont la liste est disponible sur son site électronique pour assurer la continuité de leur activité suite au non-renouvellement des licences d'exploitation de ces deux opérateurs.

«Dans le cadre des missions de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques, notamment pour assurer la continuité de service au profit des usagers, et suite au non-renouvellement de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications par satellite de type VSAT et de fourniture de services de télécommunications au public attribuée à la société Divona Algérie (Divona), et de l'autorisation de fourniture de services de transfert de la voix sur protocole internet (VoIP) attribuée à la société SLC, l'Autorité de régulation informe les clients des deux opérateurs cités supra qu'ils peuvent se rapprocher des opérateurs dont la liste est disponible sur le site électronique de l'Autorité (www.arpc.dz), ou de soumettre une demande directement à l'Autorité à l'adresse électronique: services@arpc.dz, a indiqué, dans un communiqué, le gendarme du secteur des télécommunications en Algérie.

L'Autorité a invité également les clients de ses deux opérateurs de communications électroniques à se rapprocher d'elle «par tout autre moyen, afin de permettre aux services habilités de l'Autorité d'intervenir pour les accompagner dans leurs démarches, visant à assurer la continuité de leur activité, et à leur permettre de bénéficier d'une prestation de service qui répond à leurs besoins».

L'Autorité explique sa décision de non-renouvellement des licences d'exploitation de ces deux opérateurs par le «non acquiescement des opérateurs concernés de leurs redevances, conformément aux dispositions légales et réglementaires». Les décisions de non-renouvellement des licences d'exploitation de ces deux opérateurs, a-t-elle poursuivi, «n'ont pas été suivies par la communication par leurs soins des listes de leurs clients, en dépit des différentes mises en demeure qui leur ont été adressées».

S'excusant auprès des clients concernés par cette décision de non renouvellement des licences d'exploitation pour ces deux opérateurs, l'Autorité s'est engagée à «les accompagner, avec diligence et efficacité, dès qu'ils se manifestent auprès des services».

SOUK AHRAS: Collecte de plus de 1,2 million de quintaux de céréales

Plus de 1,22 million quintaux de céréales ont été récoltés dans la wilaya de Souk Ahras à la fin du mois de juillet, au titre de la campagne moisson-battage de l'actuelle saison agricole, lancée en mi-juin dernier, a indiqué hier, le directeur des services agricoles, Sid Ahmed Chabab.

Le même responsable a précisé à l'APS que cette «abondante» production est composée entre autres de 740 000 quintaux de blé dur, 262 000 quintaux de blé tendre, ainsi que 216 000 quintaux d'orge.

Les sites de stockage totalisant 16 points avec une capacité de 1 million de quintaux ont été renforcés par deux (2) autres sites, sur décision du chef de l'exécutif local, Lounes Bouzegza, a-t-on encore détaillé relevant que ces deux nouveaux points sont d'une capacité de stockage de 60 000 quintaux de céréales.

Aussi, d'importantes quantités de céréales ont été transférées dans des points de collecte au niveau des wilayas de Tébessa, Annaba, Khenchela et Omm El-Bouaghi, avec l'objectif de faire face au déficit dans les aires de stockage et garantir la récolte de la plus grande quantité possible de céréales, a ajouté la même source.

ALGER:

Plus de 2.100 accidents de travail et 19 décès durant le premier semestre de 2019

L'Agence D'Alger de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a enregistré plus de 2.100 accidents de travail ayant fait 19 morts durant le premier semestre de 2019, a-t-on appris mardi auprès du premier responsable de la CNAS.

Le nombre d'accidents de travail a connu, durant le premier semestre de l'année en cours (de janvier à juin 2019), «une baisse considérable», de près de 61,22%, par rapport à la même période de l'année 2018 où près de 2.182 accidents ayant fait 49 morts ont été recensés, a fait savoir M. Mahfoud Idris dans une déclaration à l'APS.

Le même responsable a souligné que cette baisse était due aux efforts consentis par la CNAS, à travers son département des accidents de travail et des maladies professionnelles, qui a intensifié ses campagnes de sensibilisation au niveau des ateliers de travail et des centres de formation et d'enseignement professionnels, outre la contribution des différents acteurs du domaine notamment les employeurs et l'inspection de travail.

L'Agence CNAS d'Alger a alloué un budget de plus d'un (1) milliard de dinars pour l'indemnisation des employés ayant été victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles durant la même période, a-t-il dit, faisant état de la baisse des factures de remboursement d'un taux avoisinant les 2% par rapport à la même période de l'année précédente.

M. Idris a révélé, dans ce sens, que 26 centres de déclaration ont été ouverts au niveau d'Alger, chargés de l'examen des dossiers et la prise de mesures pour l'indemnisation de la victime de



l'accident du travail ou de ses ayants-droit, en cas de décès, d'incapacité ou déchéance de son état de santé.

Dans ce cadre, le même responsable a indiqué que la majorité des accidents de travail déclarés, a été enregistrée dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP) et de l'électricité et du Gaz, les travailleurs n'ayant pas respecté les mesures de sécurité (combinaison de sécurité, gants, casque stop bruit).

La plupart des cas de décès est enregistrée chez les jeunes travailleurs sans expérience, a précisé M. Idris.

La même source a affirmé que le département des accidents de travail relevant de la CNAS, aussitôt informés d'un accident de travail, ouvre une enquête pour déterminer les causes de ces accidents et pro-

gramme des visites sur terrain au niveau des entreprises publiques et privées, afin de sensibiliser les travailleurs aux risques professionnels et à l'importance de porter les équipements de protection. Le département procède, également, au contrôle de ces entreprises, afin de vérifier le degré d'application des instructions, a-t-il ajouté.

Ces campagnes se focalisent sur les différents outils juridiques en la matière, notamment la loi 88-07 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail, stipulant la nécessité de garantir aux travailleurs des combinaisons spéciales et les équipements nécessaires en vue de les protéger contre les risques d'accidents, a précisé M. Idris. Il a indiqué que les rencontres périodiques de la Caisse avec les responsables de ces en-

treprises avaient permis d'améliorer la sécurité dans les milieux professionnels, précisant que des équipes mixtes regroupant les personnels du service de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles de la Caisse et l'Inspection du travail avaient également été mobilisées pour assurer le «contrôle périodique» et s'enquérir de la formation des travailleurs au niveau des entreprises employées et du respect ou non par celles-ci des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, l'Agence d'Alger a enregistré au premier semestre 2019 plus de 72.500 arrêts de travail dont 2.256 rejets (plus de 875.000 journées remboursées) auxquels a été consacré un montant de plus de 1,2 milliard de dinars, soit une baisse de 1,9% par rapport à la même période de 2018 où les dépenses des arrêts de travail avaient atteint plus de 1,3 milliard de dinars, et ce, grâce aux contrôles rigoureux imposés. Dans le cadre de la lutte contre le phénomène des arrêts de travail de complaisance, les agents de l'Agence effectuent des visites inopinées aux domiciles des personnes en arrêt de travail.

A ce titre, 4.422 contrôles administratifs ont été effectués au premier semestre 2019 contre 2.752 contrôles au premier semestre 2018, soit une hausse de 60,68%, a fait savoir la même source.

BOUIRA:

L'administration locale sensibilise sur l'importance de l'application «Istichara TIC»

L'application «Istichara TIC» visant à consolider davantage la démocratie participative au niveau local, a fait l'objet hier d'une journée d'étude organisée par le service d'animation, des marchés et programmes de la wilaya, dont l'objectif est de sensibiliser sur la fonctionnalité de ce mécanisme et son importance.

Opérationnelle dans toutes les communes du pays, «cette application permet de consulter le citoyen sur les questions en rapport avec le développement local et l'amélioration du cadre de vie(...) nous sommes en train de sensibiliser sur ce mécanisme ainsi que sur sa fonctionnalité», a expliqué à l'APS le chef de service d'ani-

mation, des marchés et programmes de la wilaya, M. Nacer Zougari. Au cours de cette rencontre organisée au siège de l'assemblée populaire de wilaya (APW) en présence de 45 secrétaires généraux des assemblées populaires communales (APC), M. Zougari a souligné que grâce à cette application «le citoyen peut être consulté sur différents projets de développement dans sa commune afin d'œuvrer pour l'amélioration de ses conditions de vie». Istichara TIC a été lancée par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'aménagement du territoire dans le cadre de la mise en œuvre des pratiques de la démocratie participative et le renforce-

ment de ses mécanismes, a ajouté le même responsable. Selon les explications fournies par M. Zougari, la même application a pour objectif de rapprocher l'administration du citoyen et d'apporter davantage de transparence et d'efficacité aux décisions prises au niveau local notamment pour ce qui est de l'attribution des projets de développement.

«Via cette application, l'APC joue un rôle très important dans ce rapprochement entre le citoyen et l'administration dans le but d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans le cadre des différents programmes de développements», a encore estimé M. Zougari.

ETÉ:

Campagne de sensibilisation à Jijel pour la préservation des ressources en eau

Une campagne de sensibilisation pour la préservation des ressources en eau destinée aux enfants estivants des camps de vacances de la wilaya de Jijel, a été lancée hier par l'agence de bassin Constantinois-Sybousse-Mellegue (ABH-CSM), a-t-on appris auprès de la cellule de communication de cette agence.

L'opération a été lancée depuis le camp des vacances installé dans la commune de Sidi Abdelaziz, a-t-on précisé dans un communiqué ajoutant que l'initiative est en collaboration

avec la direction locale de la jeunesse et des sports (DJS).

Des enfants du camp estival de la concession de distribution d'électricité et du gaz, implanté dans la commune de Ziama El Mansoura et ceux de l'agence nationale des loisirs de la jeunesse de Bordj Blida de la localité d'El Aouana, seront également ciblés par cette action d'orientation, a ajouté la même source.

L'objectif de cette campagne, initiée sous le slogan «Ensemble pour la préservation de nos ressources en eau»

est d'inculquer aux jeunes la notion du respect de la nature et ses richesses, l'eau notamment a-t-on détaillé. Des cours pédagogiques sous le thème «L'économie de l'eau» seront donnés dans le cadre de cette campagne, encadrée par des responsables et des cadres spécialisés dans la communication, a indiqué la même source. Des jeux et des ateliers adaptés pour chaque tranche d'âge et des dépliants renseignant autour de ce même sujet «Économie de l'eau» seront distribués dans le cadre de cette opé-

ration qui se poursuivra jusqu'au 4 du mois d'août prochain, a-t-on fait savoir.

L'Agence de Bassin Hydrographique Constantinois-Sybousse-Mellegue est un établissement public créé en 1996 et a pour mission entre autres de réaliser toutes actions visant à assurer une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et de mettre en œuvre et promouvoir tous projets et actions visant à rationaliser l'utilisation des ressources en eau et à prévenir leur pollution.

PÉTROLE:

Les prix du pétrole ont fortement grimpé

Les prix du pétrole ont fortement grimpé mardi en prévision de l'annonce par la Réserve Fédérale américaine (Fed) mercredi d'une baisse des taux d'intérêt. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre a gagné 1,59%, ou 1,01 dollar, à 64,72 dollars.

A New York, le baril américain de WTI pour livraison à la même échéance s'est établi à 58,05 dollars, soit 2,07% de plus (ou 1,18 dollar) qu'à la clôture lundi.

Une baisse des taux d'intérêt a pour objectif de stimuler l'activité économique américaine et mondiale.

Plus la croissance mondiale est forte et plus la demande d'or noir est importante, ce qui se traduit par une hausse des prix du pétrole.

Le marché anticipait par ailleurs un nouveau recul des stocks de pétrole brut aux Etats-Unis lors de la publication mercredi d'un rapport hebdomadaire par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA).

Le dernier rapport avait fait état d'une chute de 10,8 millions de barils pour la semaine achevée le 19 juillet, soit la sixième semaine consécutive de baisse.

Les tensions persistantes dans le Golfe persique ont également continué de pousser vers le haut les prix de l'or noir.

Les Etats-Unis ont mis la pression sur les Européens mardi en demandant à l'Allemagne de participer avec la France et la Grande-Bretagne à une



mission de protection dans le détroit d'Ormuz.

Lundi, le chef de la diplomatie britannique, Dominic Raab, avait exclu un échange entre le pétrolier britannique saisi par l'Iran dans le détroit et le tanker iranien arraisonné par les Britanniques au large de Gibraltar.

De plus, Londres a envoyé un deuxième vaisseau de guerre dans le Golfe pour assurer «la sécurité» des

navires britanniques. Les cours du pétrole n'ont en revanche pas été particulièrement affectés par la salve de tweets de Donald Trump contre la Chine.

Le président américain a accusé Pékin de ne pas respecter les termes des négociations commerciales au moment où les discussions reprennent à Shanghai entre représentants des deux parties.

CHICAGO:

Blé, maïs et soja en repli après les attaques de Trump contre la Chine

Les cours du blé, du maïs et du soja ont reculé mardi après les critiques virulentes de Donald Trump contre la Chine et un rapport sur la qualité des récoltes aux Etats-Unis.

Les marchés ont chuté peu après les commentaires du président américain, qui s'en est vivement pris à la Chine en l'accusant de ne pas respecter les termes des négociations commerciales au moment où les discussions reprennent à Shanghai entre représentants des deux parties.

L'agence Bloomberg avait évoqué la semaine dernière l'achat de jusqu'à 3 millions de tonnes de soja par des



entreprises chinoises.

Par ailleurs, un rapport hebdomadaire du ministère américain de l'Agriculture sur la qualité des récoltes, publié lundi, a fait état d'une amélioration des conditions

de récolte du maïs de 1% tandis que les conditions de récolte du soja restaient stables. Des précipitations sont annoncées dans les prochains jours sur les zones de production agricole mais

les analystes ont du mal à déterminer si celles-ci seront suffisantes pour profiter ou non aux récoltes.

Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en décembre, le plus échangé, a terminé mardi à 4,210 dollars, contre 4,270 dollars la veille à la clôture (-1,41%).

Le boisseau de blé pour livraison en septembre, le plus actif, a fini à 4,9725 dollars, contre 5,035 dollars dollars lundi (-1,24%).

Le boisseau de soja pour livraison en novembre, le plus échangé, s'est établi à 8,9675 dollars, contre 9,0425 dollars à la précédente clôture (-0,83%).

AFSUD:

Le chômage atteint 29% en Afrique du Sud

Le chômage a atteint 29% en Afrique du Sud, un niveau record depuis que la publication de données trimestrielles a été introduite en 2008, a annoncé mardi l'Institut de la statistique (StatsSA).

«Le taux de chômage a augmenté de 1,4 point de pourcentage, passant de 27,6% au premier trimestre 2019 à 29% au second trimestre 2019», a indiqué StatsSA. «Il s'agit du niveau le plus élevé enregistré depuis 2008», a ajouté l'organisme.

Ces chiffres accroissent la pression sur le gouvernement du président Cyril Ramaphosa, qui a fait campagne lors des législatives de mai en promettant de relancer l'économie et de créer des emplois dans la première puissance industrielle du continent.

Quelque 49.000 emplois ont été perdus au premier trimestre, particulièrement dans le secteur minier, les transports, le bâtiment et la banque.

Le produit intérieur brut (PIB) sud-africain a reculé de 3,2% en rythme annuel au premier trimestre 2019, son plus fort recul sur trois mois enregistré ces dix dernières années, pour cause de rationnements d'électricité, de faiblesse des investissements et de la consommation des ménages.

MARCHÉS:

Les Bourses européennes terminent en nette baisse

Les Bourses européennes ont terminé en nette baisse mardi, plombées par les attaques de Donald Trump contre la Chine, qui ont amplifié des reculs déjà amorcés à cause d'indicateurs macro-économiques et de résultats décevants. La Bourse de Paris a creusé ses pertes quasiment toute la journée pour finir à -1,61%, après l'annonce par l'Insee d'une croissance économique de 0,2% au deuxième trimestre, un résultat inférieur aux prévisions. La consommation des ménages a, elle aussi, ralenti, à +0,2% contre +0,4% entre janvier et mars.

A Francfort, le Dax a connu une pente encore plus raide, perdant 2,18% à la clôture. Selon le baromètre de l'institut GfK, le moral

des consommateurs allemands devrait reculer en août pour le troisième mois d'affilée, d'un dixième de point.

La Bourse de Londres, bien orientée dans la matinée grâce notamment aux bons résultats du pétrolier BP et malgré la dégringolade de l'énergéticien Centrica, n'a pas résisté aux tweets offensifs de Donald Trump en milieu de journée (-0,52%).

A la veille de la réunion de la Fed sur les taux, dont il attend une «forte baisse», le président américain a effrayé les investisseurs en accusant Pékin de chercher à «continuer d'arnaquer les Etats-Unis», au moment où les négociations commerciales sino-américaines reprennent à Shanghai.

BOURSE:

Wall Street termine dans le rouge

Wall Street a terminé dans le rouge mardi, l'estée par les doutes sur les négociations entre Washington et Pékin après de nouvelles attaques de Donald Trump contre la Chine et l'accès de faiblesse des Bourses européennes. Son indice vedette, le Dow Jones Industrial Average, a reculé de 0,09% pour clôturer à 27.198,02 points et le Nasdaq, à forte coloration technologique, a cédé 0,24% pour finir à 8.273,61 points.

L'indice élargi S&P 500 a perdu 0,26%, à 3.013,18 points. Des négociateurs américains et chinois se retrouvaient mardi à Shanghai pour tenter de sortir de l'impasse de la guerre commerciale entre les deux pays, laissant ainsi aux investisseurs l'espoir d'avancées réelles vers un accord.

Mais, depuis Washington, le président américain a un peu douché leurs attentes en critiquant ouvertement Pékin. Il a notamment affirmé que les Chinois finissaient «toujours par modifier l'accord à leur avantage» et qu'ils ne semblaient pas avoir commencé à augmenter leurs achats de produits agricoles, contrairement à ce qu'ils avaient promis.

USA:

Fort rebond de la confiance des consommateurs en juillet

La confiance des consommateurs aux Etats-Unis a rebondi plus que prévu en juillet atteignant son plus haut niveau depuis le début de l'année, selon l'indice du Conference Board publié mardi.

L'indice s'est établi à 135,7 points en juillet contre 124,3 en juin qui avait enregistré un net repli en raison du regain de tensions liées à la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine.

Pour juillet, les analystes s'attendaient à ce qu'il progresse mais dans une moindre mesure, anticipant 125,5 points. Le sous-indice mesurant la situation actuelle est passé de 164,3 à 170,9 points tandis que celui évaluant la situation des six prochains mois est passé de 97,6 à 112,2 points.

«Après un net repli en juin, en raison de l'escalade des tensions commerciales et des tarifs douaniers, la confiance des consommateurs rebondit en juillet à son plus haut niveau cette année», a commenté Lynn Franco, directrice des indicateurs économiques au Conference Board, dans un communiqué. «Les consommateurs sont de nouveau optimistes quant aux perspectives actuelles et futures ainsi que sur l'environnement des affaires et sur le marché du travail», a-t-elle ajouté.

Elle observe que ces niveaux de confiance élevés devraient continuer à soutenir des dépenses robustes à court terme malgré un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut. Au deuxième trimestre, la croissance aux Etats-Unis a fortement ralenti sous les effets de la guerre commerciale de Donald Trump mais elle est restée solide grâce à la bonne santé de la consommation des ménages.

AIT BOUMAHDI (TIZI-OUZOU):

Lancement d'un projet d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire

Un projet d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire est en cours de lancement dans la commune d'Ait Boumahdi, à une quarantaine de kilomètres au sud de Tizi-Ouzou, a-t-on appris, mardi auprès de l'assemblée populaire communale.

Ce projet, qui était gelé et vient d'être relancé, porte sur l'installation d'un réseau d'éclairage de 800 mètres, le long de la route Tazaghart.

La réalisation a été confiée à l'entreprise Cadi et les travaux seront entamés le 15 août prochain, a-t-on précisé de même source.

La commune d'Ait Boumahdi est ainsi parmi les premières localités de la wilaya à se lancer dans les énergies vertes après celle de Boudjima qui a été la première à concrétiser un projet similaire en alimentant un tronçon de l'éclairage public et l'école Baileche du chef-lieu en énergie solaire.

Dans la commune de Mâatkas, les villages Icharqiyan et Ighil Teqdivine ont aussi tenté l'expérience de l'éclairage à l'énergie solaire.

De nombreux citoyens de la régions ont salué cette initiative et ont souhaité la généralisation de ces projets à d'autres villages.

ORAN:

Distribution de plus de 230 logements publics locatifs au pôle urbain de Belgaïd

Quelque 234 logements publics locatifs (LPL) ont été distribués mardi au pôle urbain de Belgaïd dans la daïra de Bir El Djir (Oran) au profit des occupants de vieux bâtis du quartier de Seddikia, détenteurs de pré-affectations, a-t-on constaté.

L'opération a été lancée dès les premières heures de mardi, avec la mobilisation de moyens humains et matériels de l'APC d'Oran pour faciliter le relogement des familles dans leurs nouvelles habitations de type F3 au pôle urbain de Belgaïd, a souligné le directeur de l'Office de promotion et de gestion immobilières Baroud Mohamed.

Par ailleurs, 15 familles sont été exclues de cette opération car ayant déjà bénéficié de logements d'après le fichier national du logement a indiqué en outre M. Baroud.

Pour rappel, l'opération de relogement s'est déroulée dans de bonnes conditions à la grande joie des bénéficiaires, surtout que l'opération intervient à quelques jours de la célébration de l'Aïd El Adha.

Oran : 40 participants à l'exposition «Shems» des métiers et de l'artisanat

Quelque 40 exposants de différentes wilayas du pays participent à l'exposition «Shems» des métiers et de l'artisanat qui se tient jusqu'au 8 août prochain au Centre des conventions d'Oran «Ahmed Benahmed».

La présidente de l'association «Shems», Rebha Safraoui, a souligné, en marge de cet événement, que l'organisation de cette exposition vise à encourager des métiers d'artisanat qui sont en net recul ces dernières années. Concernant la participation étrangère, Mme Safraoui a affirmé que trois exposants de Tunisie, du Sénégal et de Palestine, prennent part à ce salon qui expose des produits divers, des bijoux, des articles en cuir, du tissage, des costumes vestimentaires, des produits naturels des gâteaux et autres. Ce salon offre également l'occasion aux artisans de faire découvrir et la promotion de leurs produits selon Mme Safraoui qui a mis l'accent sur le manque d'expositions de l'artisanat qui menace la pérennité de ces métiers.

La présidente de cette association a estimé nécessaire de multiplier ce genre de manifestations pour encourager les artisans.

MILA:

Production de près de 30 tonnes de poisson durant le premier semestre de l'année 2019

Une production de près de 30 tonnes de poissons d'eau douce a été pêchée dans la wilaya de Mila, dans le cadre de la pêche continentale, au cours du premier semestre de l'année 2019, a-t-on appris mardi auprès des services de la station locale de la pêche et des ressources halieutiques.

A ce propos, Larbi Bekhouche, océanographe et cadre dans cette même station, a affirmé à l'APS que cette production a été réalisée au niveau du barrage de Beni Haroun par 3 pêcheurs détenteurs de permis de pêche, indiquant que cette activité est également permise au niveau du bassin versant du barrage de Beni Haroun, dans la commune de Oued Athmania (Sud de Mila).

Les espèces de poissons pêchées au niveau de ce barrage sont le "carassin", avec le pourcentage le plus élevé, suivi de la «carpe royale», du «barbot» et de la «carpe à grande bouche», à moindre proportion, a-t-il souligné, précisant que le barrage de Beni Haroun renferme 6 espèces différentes de poissons, dont la «carpe argentée» et la «carpe ordinaire».

Selon cette même source, la quantité de poissons produite durant le semestre dernier a été transférée vers les wilayas voisines de Mila, en les vendant à des grossistes de Constantine, Skikda et Sétif. Par ailleurs, une augmentation de la production de poissons a été enre-



gistrée cette année comparativement à la production de poisson durant la même période de l'année dernière, notamment à la faveur des opérations d'alevinage avec de nouvelles espèces de poissons, soulignant que les inscriptions sont ouvertes à ceux qui le souhaitent pour bénéficier de licences de pêche.

Le projet de réalisation d'un centre de pêche continentale à Mila, dont les travaux sont en cours sur la berge du barrage de Beni Haroun, dans la région de «Ferdoua» (commune de Sidi Merouane), permettra de booster la pêche continentale et contribuer à organiser cette activité, a souligné la même source.

ENVIRONNEMENT:

Lancement d'une campagne nationale pour le tri des déchets plastiques (AND)

Une campagne nationale pour le tri des déchets plastiques a été lancée par l'Agence nationale des déchets (AND), a annoncé mardi l'agence dans un communiqué.

Lancée pour le compte du ministère de l'Environnement et des énergies renouvelables, la campagne en question sous le hashtag : «#je-tri-pour la communauté» consiste en la sensibilisation des citoyens à déposer leurs déchets en plastique dans un sac à part et au niveau du point de collecte habituel. L'objectif étant de donner aux déchets plastiques une approche économique à fortes retombées sociales, ajoute la même source. A rap-

peler que les Algériens produisent annuellement pas moins de 13 millions de tonnes de déchets, dont 17% de déchets plastiques, soit 2.200.000 tonnes. Une quantité d'une valeur économique très importante et pourvoyeuse de 760 emplois directs seulement dans la filière PET. Néanmoins, ces déchets plastiques ne représentent pas moins de 50% du volume global des déchets ménagers produits au quotidien.

Ce volume s'il venait à être récupéré en amont, va permettre d'optimiser l'exploitation du foncier dédié à l'enfouissement technique.

KHENCHELA:

Distribution de 8 800 ruches pleines aux apiculteurs

La Conservation des forêts de la wilaya de Khenchela vient de lancer une grande opération de distribution de 8800 ruches d'abeilles pleines au profit des apiculteurs de la wilaya, a-t-on appris mardi de responsable du service d'extension et de protection des ressources au sein de cette conservation, Hocine Bouzekri.

Initiée par la Conservation des forêts de la wilaya Khenchela en coordination avec la direction des Services agricoles et les assemblées populaires communales, l'opération s'inscrit dans le cadre du programme financé par le Fonds national de développement rural visant à promouvoir l'agriculture de montagne et l'économie forestière en soutenant les petits agriculteurs, a indiqué la même source.

Ces ruches seront uniquement données aux agriculteurs ayant suivi une for-

mation d'apiculture au centre d'excellence de formation aux métiers de l'agriculture et d'industrie agroalimentaire de Kais en plus de ceux ayant déjà été formés par le secteur des forêts.

Selon le chef de service d'extension et de protection des ressources au sein de cette conservation, le coup d'envoi de l'opération a été donné à partir des communes de Bouhmama, Yabous, Chilia, et Lemssara pour cibler 48 apiculteurs, chacun ayant reçu 10 ruches pleines.

Cette opération devra se poursuivre dans un premier temps dans les communes de Kais, El Hamma, Tamza et Remila puis dans les communes relevant des daïras de Chechar et Ain Touila, a-t-il ajouté.

M. Bouzekri a dans ce contexte fait savoir qu'en application des directives du ministère de l'Agriculture, un programme a été établi par la

conservation des forêts en coordination avec la chambre d'agriculture et la direction des services agricoles pour sensibiliser les populations des zones montagneuses à l'importance d'investir dans le domaine agricole afin de donner un nouvel élan à l'économie nationale en dehors du secteur des hydrocarbures.

ASSAINISSEMENT DES LISTES DU DAIP: Résiliation de 436 contrats à Tiaret

L'opération d'assainissement des listes de bénéficiaires du dispositif d'assistance à l'insertion professionnelle (DAIP) dans la wilaya de Tiaret, a permis durant le 1^{er} semestre de l'année en cours, la résiliation de 436 contrats, a-t-on appris mardi du directeur local de l'emploi, Hadj Kébir. «L'opération d'assainissement a permis la résiliation de 436 contrats au titre du DIAP dont 255 contrats des diplômés, 181 contrats de l'insertion professionnelle des diplômés des CFPA et du niveau secondaire», a indiqué M. Kébir. La même source a expliqué que 244 contrats ont été résiliés car les bénéficiaires avaient soit obtenu des postes permanents, cessé leurs activités, ou changé de résidence. Cinq cas de décès des bénéficiaires du dispositif, deux autres pour poursuite des études et deux autres pour avoir obtenu des crédits ont été également enregistrés. A noter qu'aucun poste n'a été créé cette année au titre du DAIP à cause du gel de ce dispositif alors que 35 travailleurs ont été placés au titre des contrats de travail soutenus.

ALGER: Démantèlement d'un réseau criminel et saisie de près de 78 kg de cannabis

La brigade de la police judiciaire de la Sûreté de la circonscription administrative de Bab El Oued a démantelé un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de drogues, saisi près de 78 kg de cannabis et arrêté sept (7) suspects, a indiqué la cellule de communication de la Sûreté de la wilaya d'Alger, mardi, dans un communiqué.

La brigade de la police judiciaire de la Sûreté de la circonscription administrative de Bab El Oued a démantelé un réseau criminel organisé activant dans le périmètre centre d'Alger et sa périphérie, spécialisé dans le transport, le stockage et le trafic illicite des drogues douces de type cannabis, a fait ressortir la même source, précisant que cette opération a permis l'arrestation de sept (7) suspects âgés entre 25 et 55 ans.

Agissant sur la base d'informations sûres faisant état de trafic de drogues par des suspects au niveau de leur territoire de compétences, les éléments de la police judiciaire ont intensifié les investigations et exploité toutes les pistes avant de mettre sur pied un plan solide ayant permis d'arrêter les suspects et saisir une quantité considérable de drogues de type cannabis estimée à 77,7 kg et une somme d'argent de l'ordre de 253.000 DA.

L'opération a permis également



la saisie d'une voiture utilisée comme moyen de transport de drogues, neuf (9) téléphones portables et une arme blanche.

L'enquête, étant élargie avec autorisation délivrée par les autorités judiciaires spécialisées, a permis de mettre la main sur le septième suspect qui avait à son

encontre trois (3) mandats d'arrêt pour des affaires semblables. Les mis en cause seront présentés devant les autorités judiciaires compétentes, dès le parachèvement des procédures d'usage, pour trancher leur affaire conformément aux dispositions de la loi, a conclu la source.

TIARET: Des citoyens Faidja revendiquent des projets de développement dans divers domaines

Le siège de l'APC de Faidja dans la wilaya de Tiaret est bloqué depuis trois jours par des citoyens qui revendiquent la prise en charge de leurs préoccupations en matière de développement local dans divers domaines, a-t-on constaté.

Les protestataires au nombre d'une soixantaine évoquent plusieurs insuffisances dans cette commune «la plus riche dans la wilaya» relevant de la daïra de Sougueur, dans les domaines de l'AEP, des routes, de la santé, de l'habitat, de l'électrification rurale, nonobstant l'absence du président d'APC depuis des mois.

Le président d'APC par intérim, Mohamed Maatoug a expliqué que le président d'APC est en congé de maladie depuis



avril dernier, soulignant que la commune représente un chantier ouvert où quatre forages ont été réalisés à travers les douars lui relevant et un autre au chef-lieu de commune en attendant leur raccordement au réseau de distribution, outre un réservoir de 500 mètres cubes pour mettre fin au problème de pénu-

rie d'eau dans cette commune. Plusieurs projets sont en cours de réalisation, notamment ceux des routes pour le désenclavement des douars de cette commune dont certains achevés, d'autres en cours et d'autres à l'étude, outre la réalisation de 20 kilomètres pour relier douar «Si Touati» à la commune d'Aïn Dhebb par

les services agricoles, a-t-il fait savoir, ajoutant que la commune prend en charge aussi l'électrification rurale dans quatre villages.

Il a aussi mentionné un autre projet d'alimentation du douar «Aïn Lalla» en électricité et la reconversion de deux logements de fonction en polyclinique.

En matière d'habitat, la commune a bénéficié depuis 2014 d'un quota de 200 aides à l'habitat concrétisées dans trois groupes ruraux et à Faidja, Sidi M'hamed Benyakoub et Si Touati.

La commune de Faidja a consommé 75 pc du plan directeur d'aménagement urbain et a consacré 80 millions DA à l'aménagement urbain et à l'éclairage public en énergie solaire, selon la même source.

TENTATIVE D'ÉMIGRATION CLANDESTINE À ORAN : 16 ressortissants subsahariens interceptés au large de Cap Falcon (Gardes-côtes)

Seize candidats à l'émigration clandestine, tous des ressortissants subsahariens, ont été interceptés mardi, au nord ouest de Cap Falcon (Aïn El Turck), par les unités du groupement territorial des Gardes-côtes d'Oran, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de ce corps de sécurité.

Ces 16 candidats à l'émigration clandestine ont tenté leur aventure, à bord d'une embarcation de polyester, pour rallier les côtes

espagnoles. Ils ont été interceptés mardi à 4 heures du matin, à 6, 5 miles au nord-ouest de Cap Falcon (Aïn El Turck) par les unités du groupement territorial des Gardes-côtes d'Oran, a indiqué la même source.

Après les formalités d'usage, les mis en cause, dont une femme, ont été remis à la brigade de la Gendarmerie nationale de Aïn El Turck avant d'être présentés à la justice, a-t-on ajouté.



ORAN: Les gardes-côtes récupèrent 399 kg de kif traité jetés à la mer

Une quantité de 399 kilos de kif traité a été récupérée mardi par les unités du groupement territorial des gardes-côtes d'Oran, au large de la plage de Madagh, dans la daïra de Boutléis, a-t-on appris de la cellule de communication de ce corps de sécurité. Cette quantité de drogue, emballée dans 11 colis recouverts de plastique flottait en mer, à 20 miles au nord ouest de la plage de Madagh, relevant de la commune de El Kerma. Les colis ont été récupérés par des unités du groupement territorial des gardes-côtes d'Oran, a indiqué la même source. La drogue a été remise à la brigade de Gendarmerie nationale d'Aïn El Turck, a indiqué la même source.

SAIDA: Plus de 261 ha d'espaces boisés détruits par les feux depuis juin dernier

Pas moins de 17 incendies déclarés depuis juin dernier dans la wilaya de Saïda ont détruit plus de 261 hectares d'espaces boisés, a-t-on appris mardi de la Conservation des forêts. Ces incendies ont été enregistrés dans les communes de Hassasna, Ouled Brahim et Aïn Lahdjar causant des pertes à plus de 261 ha d'arbres, d'alfa et de maquis selon la même source, qui a signalé que la Conservation des forêts a mobilisé tous les moyens humains et matériels en collaboration avec les services de la Protection civile pour lutter contre feux.

Le patrimoine forestier dans la wilaya de Saïda s'étend sur 158.783 ha et dispose de différentes espèces d'arbres dont le pin d'Alep, le caroubier, selon la Conservation des forêts.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION : 5 morts et 22 blessés en 24 heures selon la Protection civile

Cinq (5) personnes ont trouvé la mort et 22 autres ont été blessées dans 6 accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 24 heures au niveau national, selon un bilan rendu public mercredi par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré à Ouargla avec 2 morts et 16 blessés, suite à deux accidents: le premier est survenu à Lekraf, au niveau de la commune et daïra d'El-Hadjira, alors que le deuxième a eu lieu sur la RN49, commune de Ouargla, note même source. Par ailleurs, trois personnes sont mortes par noyade: deux à Boumerdes et Bejaïa dans des plages interdites à la baignade et la troisième dans une retenue collinaire à M'sila. Selon le même bilan, 18,5 hectares de forêt ont été ravagés par des incendies, 12 hectares d'herbes brûlés, 3.630 bottes de foin détruites, 2.060 arbres fruitiers brûlés et 22 palmiers ont été dévastés.

LE BILAN DE L'ACCIDENT SUR- VENU À BOUFATIS S'ALOURDIT : 6 morts et onze blessés (source hospitalière)

Le bilan de l'accident de la route, survenu lundi près du village de Slatna, de la commune de Boufatis (Oran) s'est alourdi pour être porté à six morts dont deux bébés âgés de 18 mois, a-t-on appris, mardi, de source hospitalière. En effet, quatre personnes sont mortes, lundi soir, au service des urgences médicales de l'hôpital d'El Mohguen, des suites de leurs graves blessures. Onze autres personnes ont été blessées et ont quitté l'hôpital après avoir reçu les soins nécessaires, a-t-on indiqué de même source. L'accident s'est produit suite à une collision entre deux véhicules touristiques au niveau de la RN 13, près du douar Slatna, dans la commune de Boufatis (daïra de Oued Tlélat) causant la mort sur place de deux bébés et 15 blessés dont 7 femmes âgées entre 1 et 40 ans. Quatre de ces blessés ont rendu l'âme après leur hospitalisation. Les services de la gendarmerie nationale d'Oued Tlélat ont ouvert une enquête sur les circonstances de cet accident.

PAKISTAN: 10 blessés dans une explosion visant un véhicule de police

Une explosion a soufflé, mardi soir, un véhicule de police dans la ville pakistanaise de Quetta, capitale provinciale du Balouchistan (sud-ouest), faisant au moins 10 blessés, ont rapporté les médias locaux.

«Un véhicule de police a été attaqué près du poste de police de la ville situé à côté du marché animé de Liaqat», précisent les mêmes sources, ajoutant que les équipes de secouristes, la police et les forces de sécurité sont arrivées aussitôt sur les lieux et ont transporté les blessés à l'hôpital. L'origine de l'explosion n'est pas encore connue. Cependant, la piste d'un attentat-suicide, semble la plus plausible, selon des sources locales.

BRÉSIL: 46 détenus transférés après le massacre dans une prison dans le nord

Quarante six (46) détenus impliqués dans le massacre qui a fait lundi 57 morts dans une prison dans le nord du Brésil, ont commencé à être transférés vers d'autres établissements mardi, ont annoncé les autorités pénitentiaires.

Lundi, des membres d'un gang de narcotrafiquants ont fait intrusion dans le secteur réservé à une bande rivale et causé un des pires bains de sang de l'histoire des prisons brésiliennes, à Altamira, dans l'Etat du Para, au coeur de la forêt amazonienne. Parmi les 57 victimes, 16 ont été sauvagement décapitées, mais la plupart sont mortes d'asphyxie, les assaillants ayant mis le feu au secteur qui consistait en un conteneur de fortune surpeuplé. Les détenus ayant pris part à l'attaque, y compris 16 leaders soupçonnés de l'avoir commanditée, étaient transférés mardi par bus vers d'autres prisons à Belem, capitale du Para, à plus de 800 km d'Altamira, a expliqué une porte-parole des services pénitentiaires. Certains ont pour destination des établissements fédéraux de haute sécurité.

D'après la porte-parole, le gouvernement du Para doit verser une aide aux familles pour financer les obsèques de leurs proches.

AFGHANISTAN: Mort de 28 passagers d'un bus qui a sauté sur une bombe dans l'ouest



Au moins 28 personnes, essentiellement des femmes et des enfants, sont mortes mercredi matin dans l'ouest de l'Afghanistan lorsque leur autobus a sauté sur une bombe placée en bord de route par les talibans, ont indiqué les autorités. «Ce matin vers 06H00 (01H30 GMT), un bus circulant entre Kandahar et Herat a sauté sur une bombe placée en bord de route par les talibans. Pour l'instant il y a au moins 28 morts et 10 blessés», a assuré le porte-parole de la police dans la province de Farah (ouest), Muhibullah Muhib. Selon lui, la bombe était destinée à frapper les forces de sécurité.

Les services du gouverneur de Farah ont confirmé le bilan mais averti qu'il pourrait augmenter. Les talibans n'ont fait aucun commentaire dans l'immédiat.

RD CONGO: Un deuxième cas d'Ebola confirmé à Goma

Les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) ont confirmé dans la soirée de mardi un deuxième cas positif du virus Ebola à Goma, ville frontalière avec le Rwanda et chef-lieu de la province du Nord-Kivu (est).

Au cours d'un point de presse animé tard dans la soirée à Goma, la coordination en charge de la riposte contre le virus Ebola du pays a annoncé que le cas constaté se situe dans la zone de santé de Nyiragongo, une zone périphérique de la ville.

Il s'agit d'un homme de 46 ans et père de dix enfants venu de Mongbwalu, à 70 km de la ville de Bunia, dans la province de l'Ituri (nord-est) située à la limite avec celle du Nord-Kivu où l'épidémie d'Ebola sévit aussi depuis l'année dernière.

Selon les autorités, le cas qui est actuellement pris en charge dans le centre de traitement à Goma serait arrivé dans la zone de Nyiragongo depuis le 13 juillet et aurait développé les premiers signes de la maladie le 22 juillet.

L'équipe de la coordination de la riposte a appelé la population à collaborer avec les agents de santé, et a



rassuré les pays voisins, dont le Rwanda et l'Ouganda qui partagent directement la frontière avec Goma, que toutes les mesures ont été prises

pour le contrôle efficace de l'épidémie afin d'éviter toute propagation au-delà des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

CRISE DE L'ÉPIDÉMIE D'EBOLA EN RDC : L'UNICEF entend tripler son financement pour y faire face

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) entend tripler son budget pour faire face à «la crise complexe» de l'épidémie d'Ebola qui sévit en République démocratique du Congo (RDC).

Dans ce budget prévisionnel et provisoire, l'agence onusienne prévoit environ 70 millions de dollars pour des activités de contrôle des épidémies, 30 millions de dollars pour renforcer les capacités des communautés dans les zones à risque et 70 millions de dollars pour fournir des services essentiels aux populations locales.

Au total, ce budget passerait ainsi

de 50 millions à près de 170 millions de dollars. «Ce nouveau plan de réponse stratégique comprend à la fois une intensification de la réponse de santé publique et un programme complet pour répondre aux besoins humanitaires et sociaux aigus», a déclaré Jérôme Pfaffmann, spécialiste de la santé à l'UNICEF. Selon l'agence onusienne, la réponse à Ebola est beaucoup plus complexe car elle se situe dans une zone de conflit actif.

Les habitants du Nord-Kivu et de l'Ituri sont confrontés à la fois à une urgence de santé publique et à une crise humanitaire.

Pour continuer à lutter contre l'épidémie, l'UNICEF insiste sur son approche communautaire.

«Nous ne pourrions vaincre cette crise que si les communautés sont pleinement mobilisées», a fait remarquer M. Jérôme Pfaffmann.

Depuis le début de l'épidémie en août 2018, le cumul des cas est de 2.671, dont 2.577 confirmés et 94 probables. Au total, il y a eu 1.790 décès dont 1.696 confirmés et 94 probables. A la date du 28 juillet, l'UNICEF a comptabilisé sur ces 2.671 cas confirmés, plus de 700 enfants dont la moitié (57%) d'entre eux sont âgés de moins de 5 ans.

FIÈVRE JAUNE EN CÔTE D'IVOIRE: 89 cas recensés dont un décès

89 cas de fièvre jaune ont été enregistrés ces dernières semaines en Côte d'Ivoire, pour la plupart à Abidjan, dont un décès, a annoncé mardi le ministère ivoirien de la Santé dans un communiqué.

«Des cas confirmés de fièvre jaune ont été détectés en Côte d'Ivoire, principalement dans le district autonome d'Abidjan. Au total, 89 cas dont un décès ont été enregistrés», indique le ministère. Une «déclaration de l'épidémie a été faite à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)», ajoute-t-il.

Le ministère de la Santé recommande «aux personnes non vaccinées de se faire vacciner contre la fièvre



jaune». «Cette épidémie survient dans un contexte d'épidémie de dengue à Abidjan», rappelle-t-il.

La dengue et la fièvre jaune sont «des maladies virales transmises par un même moustique. Les mesures de lutte antivectorielle qui sont mises en oeuvre pour faire face à la dengue sont également valables pour l'épidémie de fièvre jaune», selon le ministère.

130 cas et deux décès dus à la dengue avaient été recensés début juin et les autorités avaient alors lancé une grande campagne de déoustication et de sensibilisation avec des pulvérisations de produits insecticides. Abidjan est en fin de saison des pluies, qui facilitent la reproduction des moustiques.

SOUDAN: Suspension des cours dans tout le pays après la mort d'élèves lors d'une manifestation



Le Conseil militaire de transition (CMT) du Soudan a décidé mardi de suspendre les cours dans tous les établissements scolaires à travers le pays à partir de mercredi et ce jusqu'à nouvel ordre, a rapporté l'agence de presse officielle SUNA.

Cette décision a été faite sur fond de montée des tensions du pays après que cinq personnes, dont quatre élèves, ont été tuées lundi lors d'une manifestation lancée par des élèves à Al-Obeid, dans

l'Etat de Kordofan-Nord. Mardi, la capitale Khartoum et d'autres villes ont été le théâtre de grandes manifestations contre les incidents d'Al-Obeid. Une session de pourparlers directs entre le CMT et l'Alliance pour la liberté et le changement (opposition), prévue pour mardi et destinée à discuter de la déclaration constitutionnelle déterminant les structures politiques de la période de transition, a été annulée.

IMMIGRATION: Plus de 900 enfants migrants séparés de leurs familles à la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique depuis un an

Plus de 900 enfants migrants ont continué à être séparés de leurs familles à la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique depuis un an, selon un groupe américain de défense des droits civiques.

Cette organisation, l'ACLU, affirme dans des documents judiciaires déposés devant un tribunal fédéral de San Diego, en Californie, que l'administration Trump accuse certains parents migrants de délits mineurs -- y compris des infractions routières -- ou de négligence afin de continuer à les séparer de leurs enfants.

L'ACLU fournit de nombreux exemples d'enfants séparés, dont près de 20% d'entre eux ont moins de cinq ans selon elle.

Parmi les migrants concernés, un père séparé de sa fille d'un an pour n'avoir pas changé sa couche, un autre séparé de son fils pour n'avoir pas pu répondre aux questions des agents à la frontière à cause d'un trouble de la parole, ou encore un troisième parce qu'il était atteint du VIH.

Le gouvernement du président Donald Trump avait décrété au printemps une politique de «tolérance zéro» envers l'immigration illégale qui avait conduit à la séparation de nombreuses familles.

Une politique qui avait suscité un tollé aux Etats-Unis et à l'étranger.

En juin 2018, le locataire de la Maison Blanche avait ordonné d'y mettre un terme, puis un juge avait ordonné de réunir les familles divisées, sauf si les parents présentaient un danger pour leurs enfants.

Le gouvernement américain a depuis affirmé qu'il ne procédait à des



séparations que si les parents présentaient un risque.

«Il est choquant que l'administration Trump continue à séparer des bébés de leurs parents», a déclaré Lee Gelernt, avocat pour l'ACLU.

«Plus de 900 familles rejoignent les milliers d'autres qui ont précédemment été déchirées par cette politique cruelle et illégale».

Seule une minorité de ces 900 enfants séparés depuis juin de l'année dernière sont réellement en danger avec leurs parents, selon l'ACLU.

L'organisation demande au tribu-

nal de clarifier les critères selon lesquels ces séparations peuvent avoir lieu.

Un chiffre similaire à celui avancé par l'ACLU avait été évoqué par le ministre par intérim de la Sécurité intérieure, Kevin McAleenan, lors d'une audition au Congrès mi-juillet.

Il avait qualifié les séparations de «rares» désormais.

Environ 390.000 familles ont été arrêtées à la frontière sud des Etats-Unis depuis le 1^{er} octobre, selon les statistiques des garde-frontières américains.

MEXIQUE: Un journaliste retrouvé mort dans le coffre d'une voiture

Un journaliste a été découvert mort, mardi, dans le coffre d'une voiture abandonnée dans l'Etat de Morelos (centre), portant le nombre de journalistes tués depuis le début de l'année au Mexique à sept, selon des sources concordantes.

Le corps de Rogelio Barragan, directeur du portail internet d'informations Guerrero Al Instante, a été découvert avec «des blessures au visage et une blessure dans la zone du cerveau», a annoncé le bureau du procureur de l'Etat de Morelos sans fournir d'autres précisions.

«Le journaliste avait plus de dix ans d'expérience», a souligné l'organisation de défense de la liberté de la presse Reporters Sans



Frontières (RSF). «Nous continuerons à enquêter davantage pour nous assurer que son assassinat est lié à son travail», a déclaré à la presse Balbina Flores, la directrice de RSF au Mexique. Le Mexique fait partie des pays les plus dangereux pour la presse, avec

plus de 100 journalistes tués depuis 2000 sur fond de violences liées au trafic de drogue et à la corruption politique. La plupart de ces crimes restent impunis.

En 2018, dix journalistes avaient été assassinés dans différentes régions du pays. Pour 2019, selon le

décompte de RSF, le Mexique est le pays le plus meurtrier pour les journalistes depuis le début de l'année. En juin, la journaliste Norma Sarabia avait été tuée près de son domicile à Huimanguillo dans l'Etat de Tabasco (sud-est) par deux individus armés circulant à moto qui ont réussi à prendre la fuite.

Elle avait été correspondante du journal Tabasco Hoy pendant 15 ans et travaillait depuis quelque temps pour d'autres médias locaux. En mai, Francisco Romero Diaz, avait été assassiné sur la côte caraïbe mexicaine, à Playa del Carmen.

Il bénéficiait du système de protection des journalistes et travaillait pour des médias locaux.

RUSSIE: 5 morts dans l'incendie d'un complexe de serres au centre du pays

Cinq personnes sont mortes mercredi dans un incendie qui s'est déclaré dans un complexe de serres dans la région de Kirov, dans le centre de la Russie, a indiqué le ministère russe des Situations d'urgence.

«Cinq hommes âgés de 23 à 62 ans ont péri dans un incendie qui s'est déclaré dans la nuit de mardi à mercredi dans un bâtiment en bois à deux

étages situé dans un complexe de serres au district de Shabalinsky près de Kirov», a indiqué le ministère dans un communiqué. Les victimes qui travaillaient dans le complexe de serres, se trouvaient au deuxième étage d'un bâtiment en bois qui a été totalement calciné, relève la même source. Selon des informations préliminaires, l'incendie pourrait être

causé par un dysfonctionnement des appareils ménagers, note la même source, précisant qu'une expertise est en cours pour établir les causes exactes de l'incendie.

Le Service fédéral de sécurité (FSB) a, de son côté, annoncé l'ouverture d'une enquête pour négligence ayant causé la mort de deux ou plusieurs personnes.

GRÈCE: Séisme d'une magnitude de 5,2 au large de la Crète



Un tremblement de terre d'une magnitude de 5,2 a eu lieu hier matin au large de la Crète, selon l'Observatoire géodynamique d'Athènes. Le séisme a eu lieu à 4h40 GMT à une profondeur de 66 km et à 33 km au sud de Hétraklion, chef-lieu de l'île grecque, selon la même source. Ni victimes ni dégâts importants n'ont été rapportés dans un premier temps après ce séisme ressenti sur d'autres îles de la mer Egée. En raison de sa profondeur, «ce tremblement de terre n'inquiète pas les sismologues», ont rapporté des experts à la radio Skaï. Il intervient douze jours après le séisme du 19 juillet près d'Athènes qui avait été fortement ressenti dans la capitale.

Il avait fait un blessé léger et avait fortement perturbé les lignes téléphoniques.

La Grèce est située sur d'importantes failles géologiques et les tremblements de terre y sont fréquents, le plus souvent sans faire de victimes.

En juillet 2017, un séisme de magnitude 6,7 sur l'île de Kos, dans la mer Egée, avait provoqué la mort de deux personnes et d'importants dégâts.

En 1999, 143 personnes avaient péri dans un séisme de magnitude 5,9 à Athènes et dans sa région.

RUSSIE: 12 localités privées de courant à l'Extrême-Orient du pays

Quelque douze localités relevant de la région



de l'Amour à l'Extrême-Orient de la Russie, étaient privées de courant, en raison des récentes inondations, a affirmé mardi le ministre russe de l'Energie, Alexander Novak.

L'alimentation électrique dans 12 villages dans la région d'Amour a été interrompue à cause des inondations dans la région, a déclaré M. Novak, assurant que le rétablissement du courant était en cours. Le ministre russe de l'Energie, a fait savoir qu'à la suite des inondations ayant touché la région, une station électrique, 37 transformateurs et plus de 3400 pylônes ont été endommagés.

«Le gouvernement envisage la construction de nouvelles centrales hydroélectriques avec un coût d'environ 400 milliards de roubles, pour faire face aux inondations dans la région de l'Amour», a-t-il poursuivi, précisant que les inondations dans la région ont été causées par le débordement des rivières Selendzha et Subyin situées en Chine.

Jeudi, les autorités de la région de l'Amour ont décrété l'état d'urgence en raison des fortes précipitations. Plus de 1600 personnes vivant dans 14 districts de la région ont été évacuées à cause des inondations, selon le ministère des Situations d'urgence.

Comment dorment les nourrissons ?



C'est au cours des quatre premiers mois que les nourrissons organisent petit à petit leur sommeil et acquièrent des horaires stables. À cet âge, le rôle des parents est de les aider à s'habituer aux rythmes quotidiens et à différencier le jour de la nuit. Cet apprentissage nécessite parfois un peu de fermeté, enrobée de beaucoup de douceur.

Combien d'heures un nourrisson doit-il dormir ?

Lors de la semaine qui suit la naissance, le nourrisson dort généralement de vingt à vingt-trois heures par jour, puis de dix-sept à vingt heures jusqu'à l'âge de un mois. Ses heures de sommeil diminuent progressivement au fur et à mesure qu'il grandit et s'éveille, pour atteindre seize à dix-huit heures vers quatre mois. Au début de sa vie, votre bébé est réveillé toutes les trois ou quatre heures par la faim. Il est important de vous adapter à ce rythme et de respecter le sommeil de votre enfant. Pas question de le réveiller parce que c'est l'heure théorique de la tétée ! Idéalement, il est préférable de placer votre bébé dans son lit après le câlin qui suit la tétée. S'il pleure, il est préférable de rester ferme et de ne pas le reprendre dans vos bras, quitte à poser une main sur lui pour le rassurer.

Peut-on réveiller un nourrisson si nécessaire ?

Pour réveiller un nourrisson, il est indispensable de repérer dans quelle phase du sommeil il se trouve. Chez les tout-petits, chaque cycle de sommeil débute par une vingtaine de minutes de sommeil lent, divisé en sommeil léger (l'enfant garde son tonus musculaire et réagit aux bruits et au toucher) et en sommeil profond (l'enfant est détendu et ne

réagit plus aux bruits). Le sommeil lent est suivi d'une vingtaine de minutes de sommeil paradoxal durant lequel on observe des mouvements du visage et des yeux, ainsi qu'une respiration irrégulière. Le passage d'un cycle au suivant se traduit par une phase intermédiaire où le bébé soupire et bouge. Si l'on doit réveiller un nourrisson, il doit être réveillé d'attendre qu'il soit dans une phase de sommeil léger ou intermédiaire. Le réveiller à un autre moment sera difficile et l'enfant sera grognon et perturbé. Néanmoins, réveiller un nourrisson doit rester exceptionnel.

Comment coucher un bébé ?

Il est recommandé de coucher un bébé sur le dos ou, éventuellement, sur le côté. L'abandon de la position sur le ventre a fait significativement diminuer le nombre d'enfants victimes de mort subite du nourrisson. Vers cinq ou six mois, il choisira de lui-même sa position préférée et pourra éventuellement dormir sur le ventre (le risque de mort subite est faible après l'âge de six mois).

Pour éviter qu'il ne glisse sous les couvertures, couchez votre bébé de manière à ce qu'il touche le pied du lit ou, mieux, faites-le dormir dans une turulette ou gigoteuse. L'oreiller est proscrit avant l'âge de un an. Veillez à ce qu'il soit toujours tête découverte. Faites en sorte que la chambre soit suffisamment sombre et qu'elle ne soit pas trop chauffée : 18 à 19 °C

suffisent. Ne le couvrez pas avec des couettes, des couvertures ou autres dessus-de-lit.

L'angoisse de la tombée de la nuit

Certains nourrissons, entre deux et dix semaines, se mettent à pleurer sans raison lorsque la lumière naturelle diminue en fin de journée. Ces angoisses, qui peuvent durer jusqu'à deux heures, correspondent à une phase d'éveil agité propre aux enfants de cet âge. Il n'existe pas de solution spécifique à ce problème qui disparaît spontanément vers le troisième mois. Si cela est le cas de votre enfant, essayez de le rassurer et de le distraire.

Prévenir la mort subite du nourrisson

La mort subite du nourrisson survient chez un enfant en bonne santé pendant son sommeil, lors de sa première année de vie, le plus souvent entre deux et quatre mois. Il n'existe pas de cause déterminée qui expliquerait cet accident. On sait néanmoins que certains facteurs favoriseraient sa survenue : une infection virale ou bactérienne dans les jours précédents, une forte poussée de fièvre chez un enfant trop couvert, des anomalies cardiaques, neurologiques ou métaboliques. Le couchage des bébés sur le dos, tête découverte, sans couette ni oreiller, à température modérée et sur un matelas ferme ont permis de réduire le nombre de morts su-

bites du nourrisson depuis une dizaine d'années. Méfitez-vous des berceaux et couvertures à l'ancienne : certains peuvent être à l'origine d'un étouffement si le bébé se retourne.

Comment aider son bébé à faire ses nuits ?

Le premier mois, le nourrisson dort au mieux trois ou quatre heures d'affilée. Il lui est donc impossible de faire des nuits complètes. Son sommeil et son éveil dépendent de ses besoins nutritionnels et de son horloge interne qui ne distingue pas encore le jour de la nuit. Respectez son rythme, en particulier celui des tétées, vous aiderez le bébé à réguler son sommeil. Un bon moyen de vous adapter à son sommeil haché consiste à dormir en même temps que lui.

Au cours de son deuxième mois, l'enfant dormira un peu plus la nuit (six à huit heures) sans manger. De nouveau, adaptez le rythme des tétées à son rythme. Peu à peu son horloge interne va se régler sur l'alternance du jour et de la nuit, jusqu'à ce qu'il fasse des nuits complètes, en général vers trois ou quatre mois.

Avec un peu de patience, vous pouvez l'aider dans cette transition : Donnez les tétées nocturnes dans le calme et le silence, avec une simple lumière tamisée. Elles se différencient ainsi naturellement des tétées données pendant la journée. Parlez-lui doucement à voix basse. Suivez la tétée d'un

câlin plus bref que ceux de la journée, ne tardez pas à le recoucher après son rot. Ne vous inquiétez pas s'il ne prend pas beaucoup de lait, avec le temps la tétée nocturne va disparaître. Évitez de lui donner à manger dès qu'il bouge ou émet un son, au risque de voir perdurer les réveils nocturnes.

Installez une certaine régularité dans ses activités de la journée : les repas, la promenade, le bain, le moment avec papa, etc. L'enfant va s'habituer à cette succession d'activités et allonger petit à petit ses moments d'éveil pendant la journée, et son sommeil durant la nuit. Commencez à ritualiser le coucher : changez-le, mettez-lui son pyjama, tirez les rideaux, couchez-le, dites-lui bonne nuit avec un câlin, allumez son mobile musical ou chantez-lui une berceuse, puis quittez la pièce. Ce rituel le rassurera et lui indiquera que c'est l'heure de dormir. Les premières semaines, votre enfant s'endormira dans vos bras, puis de plus en plus souvent dans son lit.

Faites de son lit un espace rassurant et familier. Idéalement, son lit ne doit pas être trop près de celui des parents pour éviter qu'il ne sente en permanence la présence de ceux-ci autour de lui. Si vous allez chez des amis, emportez un lit pliant et créez cet espace protégé. Parfois, le bébé inverse son cycle jour-nuit. Dans ce cas, il faut l'aider à reprendre progressivement un cycle normal en le laissant éveillé plus longtemps pendant la journée.

Comment dorment les enfants ?

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il passe moins de temps à dormir, plus de temps à découvrir le monde, et se cale peu à peu sur le rythme des adultes. Néanmoins, il est important de continuer à respecter son horloge interne pour favoriser son sommeil et sa bonne santé.



De quatre mois à un an

Les horaires de l'enfant se stabilisent lorsqu'il atteint l'âge de quatre mois. Il dort de quinze à dix-huit heures par jour, avec des nuits complètes de neuf à douze heures. Vers six mois, le bébé dort de quatorze à dix-huit heures par jour avec une courte sieste le matin, une plus longue en début d'après-midi et une troisième plus courte en fin d'après-midi. Si possible, conservez deux siestes par jour au moins jusqu'à l'âge de un an. Même s'il ne semble pas toujours dormir, allongez-le dans son lit, il se reposera tout de même.

Au-delà de un an, la sieste du matin devient inutile pour la plupart des enfants : une longue sieste dans l'après-midi suffit.

Essayez de coucher votre enfant à heures régulières, tant le soir que pour les siestes. Le soir, mettez-le au lit tôt, entre 20 heures et 21 h 30 selon votre rythme à vous, mais sans attendre qu'il présente des signes de fatigue. Idéalement, le couchage doit se faire lorsque l'enfant montre des signes d'endormissement : il bâille, se frotte les yeux, suce son pouce ou son doudou, demande un câlin, etc.

Le matin, si vous devez réveiller votre enfant pour l'emmener à la crèche ou chez la nourrice, essayez de le réveiller entre deux cycles de sommeil, même si cela revient à le réveiller plus tôt qu'il n'est nécessaire pour être prêt à l'heure.

Meux vaut un sommeil plus court qu'un réveil dans une phase de sommeil profond, qui laissera votre enfant grogny et fatigué toute la journée. Ce conseil est applicable à tout âge.

De un à trois ans

À partir de un an, votre enfant peut rechigner à aller se coucher parce qu'il a du mal à décrocher des activités de la journée. Pour faciliter l'endormissement, il est important de disposer d'un moment de disponibilité complète où l'ensemble des petits rituels du coucher seront respectés : par exemple la toilette, la mise en pyjama, la lecture d'une histoire, une berceuse, un câlin ou le coucher du doudou. Douceur et fermeté sont nécessaires pour faire comprendre à l'enfant qu'il est temps de dormir. C'est également à cet âge que les enfants commencent à avoir des cauchemars ou des terreurs nocturnes, en particulier dans un lieu étranger, ou si les rituels du coucher n'ont pas été respectés. Vers l'âge de deux ans, un enfant dort entre douze et quatorze heures par jour, réparties en dix ou douze heures par nuit et une sieste de deux heures. Ce petit sommeil de l'après-midi doit être maintenu le plus souvent et le plus longtemps possible.

De trois à six ans

À cet âge, l'enfant entre à l'école maternelle, il est donc important de le coucher un peu plus tôt le soir, vers 19 h 30, pour se caler sur les horaires de l'école. Certains enfants de cet âge connaissent une peur irrationnelle d'aller se coucher, parfois liée à des moments d'angoisse vécus dans l'état de semi-conscience qui précède le sommeil : chute dans le vide, secousse du corps, sensation de paralysie, etc.

Le lendemain, l'enfant se souvient de ces illusions sensorielles qui peuvent nourrir une peur d'aller se coucher. Parlez-en avec lui pour le rassurer.

De six à douze ans

Entre six et douze ans, le sommeil de l'enfant ressemble beaucoup à celui d'un adulte. Il dort moins de douze heures et ne fait plus de sieste l'après-midi. Il se dépense beaucoup pendant la journée et s'endort généralement facilement le soir. La durée du sommeil varie selon l'enfant. S'il montre des signes d'irritabilité en journée, ou s'il fait de longues grasses matinées en fin de semaine, c'est sans doute qu'il ne dort pas assez la nuit.

Assurer un sommeil réparateur à ses enfants

Quelques principes simples permettent à votre enfant de s'endormir sereinement et d'être suffisamment reposé : régularité des horaires, environnement calme et confortable, disponibilité des parents au moment du coucher. En respectant ces règles de base, votre enfant ne vivra pas l'heure du coucher comme une punition ou un moment d'anxiété.

Maintenir un rythme de sommeil régulier

Mettre votre enfant au lit à des heures régulières et couchez-le suffisamment tôt pour qu'il puisse dormir selon ses besoins. Un rythme irrégulier perturbe les phases du sommeil : l'enfant a du mal à dormir la nuit et sera fatigué la journée. Ce besoin de régularité dans les horaires ne concerne pas seulement le moment du coucher. Pour que l'enfant dorme bien, il est préférable que le rythme de l'ensemble de sa journée soit régulier : repas, école, jeux, bain, télévision, etc. Une journée bien

remplie apporte la fatigue nécessaire à un sommeil profond et de qualité. Limitez cependant les activités trop stimulantes en soirée (sport ou jeux violents, par exemple) qui ont tendance à nuire à l'endormissement. Préférez les activités plus calmes comme dessiner, regarder un dessin animé, lire ou écouter une histoire.

Créer un environnement calme et confortable

Pour qu'un enfant dorme bien, maintenez un certain calme dans la maison tout entière : évitez de faire du bruit, baissez le volume de la télévision.

La chambre ne doit pas être surchauffée ni trop éclairée, même si une veilleuse destinée à le rassurer n'est pas gênante pour son sommeil. À partir d'un certain âge, placez une lampe de chevet à portée de sa main pour qu'il puisse allumer la lumière s'il le désire. La taille de son lit doit lui permettre de choisir sa position pour dormir.

Ritualiser le coucher des enfants

Les petites habitudes du coucher permettent une séparation en douceur. L'enfant est rassuré et peut s'endormir paisiblement. Il s'agit en quelque sorte d'une mise en scène, dans laquelle interviennent habitudes et objets familiers tels que le pyjama, le doudou, la lecture ou la veilleuse, par exemple. Après le brossage des dents et la mise en pyjama, vous pouvez vous asseoir sur le bord de son lit, lui lire une histoire, chanter une berceuse, lui faire un câlin, parler avec lui de sa journée, lui dire

bonne nuit et enfin quitter la pièce. Vous devez faire les choses en douceur mais avec une certaine fermeté afin d'éviter de céder au chantage de l'enfant qui veut retarder votre départ (« Encore un bisou ! », « Encore une histoire ! »).

Vous pouvez céder une fois, pour lui faire comprendre que vous restez attentif à ses besoins, mais pour mieux partir après. S'il se met à pleurer, évitez d'accourir de suite pour que cela ne devienne pas une habitude.

Vers l'âge de deux ans, il n'est pas rare qu'un enfant refuse de s'endormir sans la présence d'un de ses parents. Essayez de ne pas céder car cette habitude est difficile à supprimer par la suite. Après le rituel du coucher, quittez la chambre.

Laissez-le pleurer quelques minutes, puis revenez le rassurer et répétez les dernières phases du rituel. S'il continue à pleurer après votre départ, attendez un peu plus longtemps que la première fois avant de revenir le voir. Espacez de plus en plus vos visites. Votre enfant comprendra que, même dans une autre pièce, vous restez présent et vigilant. Il finira par s'endormir.

Gardez ce rituel lorsqu'il ne dort pas à la maison. Pensez à apporter ses objets familiers et surtout n'oubliez pas son doudou préféré (dont il est préférable d'avoir plusieurs exemplaires). Si pour une raison ou pour une autre vous ne pouvez pas être présent au moment du coucher, préparez-le à cette petite entorse au rituel dès le matin. Rassurez-le en lui précisant que vous viendrez lui dire bonne nuit dans son sommeil.

GUINÉE-BISSAU: Le dépôt des candidatures fixé entre le 1^{er} août et 25 septembre

La Cour suprême a fixé le délai de soumission des dossiers de candidatures à la présidentielle de novembre en Guinée-Bissau entre le 1^{er} août et le 25 septembre, a indiqué mardi un communiqué émanant de cet organe.

«La demande de candidature doit être accompagnée d'une déclaration du demandeur, signée par un notaire, indiquant expressément qu'il ne fait l'objet d'aucune inéligibilité», selon le communiqué. La Cour suprême a précisé que les candidatures indépendantes doivent être signées par un minimum de 5000 électeurs, lesquels doivent être domiciliés dans au moins cinq des neuf régions du pays. Les signatures doivent être dûment reconnues par le notaire et porter la mention du numéro de la carte d'électeur.

La Cour suprême a également averti que les souscripteurs à des candidatures indépendantes doivent être des électeurs dont les noms figurent sur la liste électorale publiée pour les élections législatives du 10 mars de l'année en cours.

En cas d'impossibilité absolue d'obtenir une copie intégrale de l'acte de naissance du requérant et de ses parents, la Cour suprême a informé que la preuve de la citoyenneté d'origine peut être apportée au moyen d'une déclaration de trois témoins qualifiés qui confirmeront à l'autorité locale que les parents du demandeur sont des citoyens bissau-guinéens d'origine.

NIGERIA: Boko Haram vaincu après 10 ans de violences

La présidence nigérienne a assuré avoir vaincu les terroristes de Boko Haram, dix ans après le début des violences qui ont fait près de 27.000 morts pas moins de 2 millions de déplacés.

Les violences de Boko Haram ont débuté en 2009, où des combats avec les forces de sécurité dans le nord-est du Nigeria ont coûté la vie à des centaines de membres de ce groupe.

«La position du gouvernement nigérien est que le terrorisme de Boko Haram a été réduit et vaincu.

Le véritable Boko Haram que nous connaissons est vaincu», a déclaré la présidence dans un communiqué publié mardi soir.

Toutefois, ajoute la présidence, le pays est maintenant confronté à «un mélange» de résidus de Boko Haram, de groupes criminels et des extrémistes arrivés après la crise en Libye et l'effondrement du groupe terroriste auto-proclamé «Etat islamique» (EI/Daech) au Moyen-Orient.

«En conséquence de ces gangs internationaux, nous avons assisté à une augmentation des crimes transfrontaliers et à la prolifération des armes légères dans le bassin du lac Tchad», ajoute le communiqué.

En 2015, l'armée nigérienne aidée par une coalition internationale, a chassé Boko Haram des grandes villes du nord-est du Nigeria dont le groupe s'était emparé et forcé ses éléments à se disperser dans des zones reculées.

LIBYE: Enlisement de la bataille autour de Tripoli, les belligérants face à leurs responsabilités

La crise en Libye prend désormais une autre trajectoire avec de nouvelles «tactiques militaires» adoptées par les belligérants multipliant des raids aériens contre des objectifs secondaires mais aux retombées catastrophiques sur les vies humaines, alors que l'ONU et l'opinion internationale leur incombent désormais la responsabilité de la résolution de la crise.

Face à l'enlisement de la bataille pour le contrôle de Tripoli, les belligérants libyens «changent de tactiques et intensifient leurs raids aériens», une escalade militaire dont s'est alarmé l'émissaire spécial de l'ONU, Ghassan Salami, en les exhortant à la trêve.

«L'incapacité d'un camp comme de l'autre à progresser militairement (...) les pousse à repenser les tactiques militaires», explique Khaled al-Montasse, professeur à l'université de Tripoli.

En effet, les belligérants ciblent des objectifs de second plan, à l'image de base-arrières, de centres d'approvisionnement, de centres de rassemblement de troupes, ainsi que des centres de santé, et ce, dans l'objectif d'affaiblir les forces et le moral de la partie adverse, selon des médias locaux.

Les troupes du général à la retraite, Khalifa Haftar, s'en sont prises, au cours de ces deux dernières semaines, à au moins trois objectifs qui n'ont rien avoir avec les forces du gouvernement d'union nationale libyen (GNA), dirigé par Fayez al Sarradj.

Il s'agit de son attaque contre un centre d'hébergement pour migrants, de son attaque contre un hôpital civil et tout récemment contre l'aéroport international de Tripoli, le seul aéroport encore en activité dans le pays.

Toutes ces attaques se sont soldées par des dizaines de morts parmi les occupants des lieux, majoritairement des civils et complètement innocents.

Les troupes de Haftar, qui peinent à avancer sur Tripoli depuis le 4 avril, recourent souvent au recrutement des mercenaires, affirme-t-on de sources concordantes, pour réaliser les objectifs en question.

De leur côté, les forces du GNA qui tentent de repousser les troupes de Haftar du Sud de Tripoli, prennent des objectifs secondaires dont la portée ne pèse rien sur le cours de la guerre en cours, toujours selon les médias.

Les dernières opérations qu'ont effectuées ces dernières sont celles ayant ciblé samedi une école militaire à Misrata, à 200 km à l'est de Tripoli et une base d'approvisionnement de vivres pour les forces de Haftar. Les combats entre les belligérants se poursuivent en dépit des appels de l'Organisation mondiale



de la santé (OMS) et d'autres organisations humanitaires à l'effet d'épargner les civils et des objectifs civils.

Les combats aux abords de la capitale libyenne ont fait 1093 morts et 5752 blessés ainsi que plus de 100 000 déplacés depuis le début de l'offensive de Haftar, selon un dernier bilan de l'OMS.

L'ONU se démarque et met les belligérants devant leurs responsabilités

L'ONU, qui suit de très près l'évolution de la situation en Libye depuis son déclenchement, a tenu, lundi, à travers son émissaire spécial, Ghassan Salami, à se démarquer de l'«enlisement» qui caractérise les rapports entre les belligérants et à condamner leurs «surdité» et «ignorance» quant aux différents appels à la retenue et au calme.

«Les parties ignorant les appels à la désescalade, ont intensifié les raids aériens, avec des frappes de précision par des avions et des drones», a constaté M. Salami, faisant observer que «la portée géographique de la violence s'est également étendue».

«Les risques d'une guerre d'usure ou d'une escalade vers un conflit armé sur les rives du sud de la Méditerranée sont également inacceptables», a-t-il martelé, exhortant les Libyens à ne plus tenter d'atteindre leurs objectifs par des moyens militaires». L'émissaire onusien a dit regretter cette situation, alors que ses soins ont proposé un plan de résolution de la crise se déclinant en trois: «la mise en place d'un cessez-le-feu, puis une réunion de haut niveau entre les pays concernés par

la crise libyenne pour faire respecter l'embargo sur les armes en Libye et la réunion de personnalités influentes du pays pour cimenter un consensus».

M. Salami a exhorté ainsi les belligérants à saisir la date du 10 août prochain, correspondant avec la veille de l'Aïd al-Adha pour amorcer une trêve.

Pour commencer, l'émissaire onusien a préconisé aux belligérants de s'échanger des gestes de confiance, à l'instar de l'échange des prisonniers. Pour sa part, la Chine qui a montré son inquiétude vis-à-vis de la situation en Libye depuis le début de l'escalade a appelé, jeudi, l'ONU à l'effet de confier désormais le processus de paix en Libye aux libyens eux-mêmes.

Wu Haitao, représentant permanent adjoint de la Chine auprès des Nations Unies, a dit que l'avenir de la Libye devrait être déterminé par son peuple et que la communauté internationale devrait respecter sa souveraineté, son indépendance et l'intégrité de son territoire».

«Des pays qui exercent une influence sur le terrain devraient pousser les parties libyennes à chercher un consensus et leur fournir une aide constructive en vue d'établir une trêve et de reprendre le dialogue politique», a-t-il dit lors d'une réunion du Conseil de sécurité.

Le diplomate a appelé à une résolution politique du conflit en cours, déclarant que toutes les parties libyennes devraient demeurer engagées envers l'objectif final d'une résolution politique et que la question libyenne devait être résolue par des moyens politiques.

MOZAMBIQUE: Le président annonce la signature d'un accord de paix aujourd'hui



Le président du Mozambique Filipe Nyusi a annoncé qu'il signerait aujourd'hui avec la Renamo un accord de paix mettant définitivement fin au conflit opposant le pouvoir à l'ex-rébellion devenu principal parti d'opposition.

«Demain, je signerai un accord de paix définitif avec le président de la Renamo, Ossufo Momade, dans la montagne de Gorongosa» (centre), a déclaré mercredi le chef de l'Etat dans une adresse au Parlement.

La Résistance nationale du Mozambique (Renamo) s'était transfor-

mée en parti politique à l'issue d'une guerre civile de 16 ans (1976-1992), mais elle avait repris les armes en 2013 contre le gouvernement dirigé par le Front de libération du Mozambique (Frelimo).

Un cessez-le-feu avait été déclaré en 2016, suivi de négociations de paix.

Mais deux précédents accords de paix ont échoué, la Renamo n'ayant jamais totalement désarmé et ayant maintenu une partie de ses combattants dans les montagnes du centre du Mozambique.

Le parti accusait le gouvernement de ne pas respecter ses engagements. En vertu du fragile accord de paix conclu

après ces négociations, certains des combattants désarmés de la Renamo doivent intégrer l'armée et la police nationale, d'autres être réinsérés dans la vie civile grâce à une aide financière.

L'ex-rébellion a entamé mardi le désarmement de ses membres armés.

Au total, quelque 5.221 combattants de la Renamo doivent remettre leurs armes au gouvernement, ce qui devrait mettre un terme à un processus de négociations initié par le leader historique de la Renamo, Afonso Dhlakama, décédé en mai 2018.

GRÈCE: Levée de l'immunité parlementaire d'un député du Syriza

Le Parlement grec a voté mercredi la levée de l'immunité parlementaire du député Pavlos Polakis, membre du Syriza et ex-ministre adjoint de la Santé, accusé de diffamation et d'avoir enregistré une conversation privée avec le gouverneur de la Banque centrale grecque.

Pour la première fois depuis la victoire de la droite aux élections du 7 juillet, le ton est ainsi monté d'un cran entre la formation de gauche Syriza, dorénavant dans l'opposition, et le parti conservateur Nouvelle Démocratie.

Les députés Syriza ont quitté le Parlement avant le début du vote, en signe de protestation.

L'ex-Premier ministre du Syriza, Alexis Tsipras, a promis «d'être au rendez-vous au Parlement et dans la rue» pour exprimer son opposition à la politique du gouvernement.

M. Polakis, ministre adjoint de la Santé sous la présidence d'Alexis Tsipras (2015-2019), fait l'objet de deux plaintes.

La première vient du gouverneur de la banque centrale de Grèce, Yannis Stournaras, lequel affirme que M. Polakis a enregistré une conversation téléphonique privée qu'il avait avec lui sans son consentement. La deuxième a été déposée par le représentant syndical des tra-



vailleurs du Centre pour le contrôle des maladies et de la prévention (KEELPNO) qui l'accuse de diffamation à l'époque où il était encore au gouvernement.

Avant le vote, M. Polakis a accusé depuis la tribune le gouvernement

conservateur «de persécution politique» et d'«acte immoral de revanchisme».

L'immunité de M. Polakis a été levée dans les deux affaires respectivement par 162 et 163 députés sur les 300 que compte le Parlement.

FRANCE - IRAN: Le président français s'entretient avec son homologue iranien des tensions irano-américaines

Le président français Emmanuel Macron s'est entretenu mardi avec le président iranien Hassan Rohani et a réitéré son appel à créer «les conditions» d'une «désescalade» des tensions avec les Etats-Unis, a indiqué l'Elysée.

«C'est le rôle de la France de faire tous les efforts nécessaires pour que l'ensemble des parties concernées acceptent une pause et ouvrent la négociation», a souligné la présidence française, selon l'AFP.

Emmanuel Macron, actuellement en vacances dans le sud de la France, «reste en contact avec le président (américain Donald) Trump comme avec le président Rohani»,



a-t-elle ajouté. Au cours de son «long» entretien avec son homologue iranien, il «a rappelé la nécessité d'engager une désescalade des tensions et d'en créer les conditions», selon l'Elysée.

Paris tente avec

Londres et Berlin de maintenir à flot l'accord nucléaire de 2015, dont se sont retirés les Etats-Unis en 2018, en dépit de la montée des tensions irano-américaines dans le Golfe.

C'est la quatrième fois

en deux mois que le chef de l'Etat français s'entretient avec M. Rohani et il a eu à plusieurs reprises des échanges avec M. Trump, dont le dernier vendredi.

Emmanuel Macron agit «en concertation» avec l'Allemagne et le Royaume-Uni et «est en contact» avec la Russie et la Chine, les quatre autres pays défendant l'accord sur le nucléaire.

La visite du président russe Vladimir Poutine le 19 août à Brégançon (lieu de vacances du président français), puis le sommet du G7 à Biarritz (sud-ouest de la France) du 24 au 26, «seront de nouvelles occasions d'échanger sur le dossier iranien», a ajouté l'Elysée.

PAYS-BAS - PALESTINE: Suspension temporaire par les Pays-Bas de leur aide à l'Unrwa

Les Pays-Bas ont décidé de suspendre leur contribution annuelle à l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) dans l'attente d'éclaircissements sur des accusations de mauvaise gestion et d'abus d'autorité, a déclaré hier le ministre néerlandais des Affaires étrangères.

Cette annonce intervient au lendemain d'une décision similaire de la Suisse, qui a indiqué mardi suspendre toute «contribution additionnelle».

Un rapport interne à l'Unrwa, envoyé au secrétaire général de l'ONU, a fait état de graves abus éthiques qui auraient été commis au plus haut niveau.

Les Pays-Bas, l'un des principaux donateurs européens de l'Agence, «ont exprimé aux Nations unies et à l'Unrwa leur grande préoccupation et ont demandé des éclaircissements», a déclaré le ministre néerlandais des Affaires étrangères.

La ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement Sigrid Kaag «a décidé de suspendre la contribution de cette année» jusqu'à ce que l'ONU fournisse «une réponse satisfaisante». Mme Kaag souhaite notamment connaître les mesures envisagées par l'ONU en fonction des résultats de l'enquête.

«Les Pays-Bas espèrent que la situation se réglera rapidement, l'Unrwa ayant un important mandat humanitaire à remplir», a ajouté le ministre.

L'Agence aide 5,4 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans les Territoires palestiniens.

La contribution annuelle prévue pour 2019 par les Pays-Bas, quatrième plus grand donateur de l'Unrwa parmi les pays de l'Union européenne, s'élevait à 13 millions d'euros.

L'Unrwa a déclaré coopérer pleinement à l'enquête et ne pas pouvoir fournir certains détails tant que les investigations sont en cours.

CHINE - TAÏWAN: La Chine suspend les voyages individuels vers Taïwan

La Chine a annoncé hier qu'elle suspendrait à partir du 1^{er} août la délivrance de laissez-passer aux touristes individuels de Chine continentale souhaitant se rendre à Taïwan.

Le ministère chinois de la Culture et du Tourisme a indiqué que la mesure avait été prise «en raison des relations actuelles entre les deux rives».

Les tensions sont fortes avec la présidente taïwanaise, Tsai Ing-wen, qui depuis son arrivée au pouvoir en 2016 refuse de reconnaître le principe de l'unité de l'île et du continent au sein d'une même Chine comme le réclame Pékin. La Chine considère Taïwan comme une partie continentale de son territoire. L'île n'est pas reconnue d'ailleurs comme un Etat indépendant par l'ONU.

PROGRAMME NUCLÉAIRE: La Corée du Nord lance deux missiles balistiques

Les autorités de la Corée du Nord ont fait part, hier, du lancement de deux missiles balistiques de moyenne portée, confirmant ainsi leur détermination d'aller au bout de leur programme d'exercice nucléaire.

Les missiles tirés mercredi à l'aube de la région de Wonsan, sur la côte orientale de la Corée du Nord, ont volé environ 250 km à une altitude de 30 km avant de s'abîmer en mer de l'Est, le nom que les Sud-Coréens donnent à la mer du Japon, selon le comité sud-coréen des chefs d'Etats-majors interarmées.

«Nous soulignons qu'une série de lancements de missiles ne contribuent pas à apaiser les tensions sur la péninsule coréenne et exhortons

le Nord à se garder de tels actes», a-t-il dit dans un communiqué.

Pyongyang et Washington sont engagés depuis plus d'un an dans un processus diplomatique pour régler la question des programmes nucléaire et balistique nord-coréens. Il a été marqué par trois rencontres entre le président américain Donald Trump et le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un.

Lors de leur entrevue impromptue en juin dans la Zone démilitarisée (DMZ) qui divise la péninsule coréenne, les deux hommes étaient alors convenus de reprendre les discussions.

Mais cet engagement ne s'est pas concrétisé et Pyongyang a averti récemment que le processus pour-



rait capoter si des manœuvres communes avec les Américains se déroulaient comme prévu en août au Sud.

Pyongyang procédera à d'autres tirs avant le début des manœuvres la semaine prochaine et continuera par la suite, prédit M. Kazianis.

ETATS-UNIS: Le Sénat confirme David Norquist au poste de vice-ministre de la Défense

Le Sénat américain a confirmé mardi soir David Norquist au poste de vice-ministre de la Défense.

M. Norquist assume les fonctions de chef adjoint du Pentagone depuis janvier, tout en cumulant le poste de contrôleur général du Pentagone.

La semaine dernière, le Sénat a également confirmé Mark Esper au poste de ministre de la Défense et Mark Milley au poste de président du Comité des chefs d'état-major interarmées.

Le Sénat et la Chambre des représentants avaient voté également en faveur du blocage des ventes d'armes aux partenaires arabes, respectivement en juin et en juillet. En réponse, le président américain Donald Trump leur avait opposé son veto.

FESTIVAL RÉGIONAL D'ARTS PLASTIQUES DE TISSEMSILT:

Des artistes excellent en une fresque géante sur les régions de l'Algérie

Un groupe d'artistes participant au premier festival régional d'arts plastiques, qui se poursuivait hier pour la deuxième journée à Boukaid (Tissemsilt), ont réalisé une fresque géante mettant en exergue la beauté d'Algérie.



Cette oeuvre réalisée avec brio au centre-ville de Boukaid met en exergue la diversité des sites touristiques et les belles régions que recèle le pays dont le Sahara et l'Ouarsenis qui suscitent l'attention du public.

L'artiste plasticienne Samra Benkissa de la wilaya de M'sila, qui a reproduit la région de Boussaada en

compagnie d'artistes participants, trouve que l'œuvre artistique est une expression que notre pays recèle des sites touristiques pittoresques à promouvoir sachant que l'artiste est porteur d'un message.

Le 1^{er} festival régional d'arts plastiques se poursuit à Boukaid à l'initiative de l'association de wilaya "Me-

chaal El Wancharis" en collaboration avec les services communaux et l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) dans le cadre de la célébration du 57^e anniversaire de l'indépendance, avec la tenue d'expositions de photos et de tableaux d'arts mettant en exergue les sites naturels de l'Ouarsenis, des martyrs de la ré-

gion et des produits artisanaux locaux.

Cette manifestation sera clôturée jeudi par une soirée et une représentation théâtrale interprétée par une troupe culturelle locale et des lectures poétiques animées par des poètes de la wilaya, selon les organisateurs.

APS

SILA 2019: Lancement d'un concours national pour la meilleure affiche



Le commissariat du Salon international du livre d'Alger (Sila) a lancé un concours national pour la conception de la "meilleure affiche" de sa 24^{ème} édition de prévue du 30 octobre au 9 novembre prochains, indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Ouvert aux designers algériens résidant en Algérie et aux étudiants des écoles des Beaux-arts à travers le pays, le concours -une des nouveautés du Sila 2019-concerne la conception d'une affiche en rapport avec le livre, la littérature et l'histoire.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 31 août 2019 par voie postale ou à l'adresse électronique info@sila.dz. Les candidats peuvent s'informer sur les conditions de participation à ce concours sur www.sila.dz. Le lauréat du concours, qui recevra une somme de 150.000 DA, devra être connu le 15 septembre après délibération du jury, ajoute-t-on.

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA D'ALGER
NIF N°/ 40801600001604900103

MISE EN DEMEURE

Vu le Contrat N°0379/ 2007 du 18/ 06/ 2007 relatif au contrat portant «étude et suivi» du projet de réalisation d'un Complexe Mères et Enfants de 80 lits à Baba Hassen-Alger.

Vu l'ordre de service de commencement de la mission étude, notifié au bureau d'étude le 18/ 06/ 2007.

Vu l'ordre de service de commencement de la mission suivi notifié au bureau d'étude le 14/ 08/ 2011.

Vu l'ODS de reprise de la mission suivi, notifié le 22 Juillet 2015, après la reprise des travaux,

Vu le visa des avenants relatifs aux prorogations des délais pour la mission suivi,

Vu l'ODS de reprise de la mission suivi, notifié le 20 Décembre 2018,

Vu la mise en demeure publiée sur le quotidien « Supporters » en date du 28/ 04/ 2019, pour accomplir la mission suivi conformément au contrat, restée sans suite,

Vu l'absence d'une équipe de suivi compétente, sur chantier, pour le règlement des problèmes rencontrés par l'entreprise,

Le bureau d'étude «SCET TUNISIE» Société Centrale pour l'Équipement du Territoire Tunisien demeurant au 02 rue Sahab Ibn Abbad- Cité jardins 1002 Tunis-Belvédère-Tunisie, est mis en demeure pour la mise à jour des plans d'exécutions du projet stop, procéder à la levée des réserves relatif au détail d'exécution des travaux d'étanchéité, les plans d'exécution du poste de transformateur électrique stop, plan d'exécutions des VRD et des lots techniques actualisés stop, remettre les rapports de suivi mensuels stop, mettre à la disposition du projet une équipe de suivi conformément au contrat stop. Et ce dans un délai de 08 jours, à compter de la date de parution du présent avis sur les quotidiens nationaux stop, Faute de quoi, la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya d'Alger, se verra dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



EPE/SPA au capital social de 61 275 180 000 de DA R.C. n° 02 B 18083
ALGERIE TELECOM - EPE / SPA
Direction Opérationnelle de Mila

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales DO MILA/SDFS/DAL/09/2019

TRAVAUX DE CANALISATIONS URBAINES

La Direction Opérationnelle de MILA lance un Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des travaux de canalisations urbaines constitué de Treize (13) lots séparés et répartis comme suit :

N°lot	Désignation des travaux	Consistance Km/L
1	Travaux canalisation ODN distribution AADL + Social Teleghma.	2,610
2	Travaux canalisation Meraouna (sedarri) A.B.Hriche.	2,395
3	Travaux extension canalisation cite 704 lots Tadjenanet.	2,070
4	Travaux extension canalisation cite Chaaba Mila.	2,015
5	Travaux canalisation ODN distribution POS4 Ferjloua	1,411
6	Travaux canalisation cité Frères Hamouda Mila.	1,200
7	Travaux canalisation lotissement Boussouf Mila	0,885
8	Travaux canalisation ODN transport cité 200 logts Beni Guecha	0,820
9	Travaux canalisation cite 379 Logts Oued Endja (relance)	0,620
10	Travaux canalisation ODN distribution cité 200 Logts Beni Guecha.	0,486
11	Travaux canalisation ODN transport POS4 Ferjloua	0,410
12	Travaux canalisation ODN transport Ain Hamra de Ferjloua	0,400
13	Travaux canalisation ODN distribution Ain Hamra Ferjloua	0,256

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisations, travaux publics, bâtiment et hydrauliques de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon le palier suivant :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère)

Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont appelés à soumissionner pour ces lots.

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère)

Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de : La Direction Opérationnelle De Mila, Service achats, RUE DU 1^{ER} NOVEMBRE 1954 /MILA, contre paiement de Deux Mille dinars algériens (2 000,000DA).

Les offres doivent être composées :

01-UN DOSSIER ADMINISTRATIF : À insérer dans une enveloppe à part portant la mention « dossier administratif ».

02-UNE OFFRE TECHNIQUE : À insérer dans une enveloppe à part portant la mention « Offre technique ».

03-UNE OFFRE FINANCIÈRE : À insérer dans une enveloppe à part portant la mention « Offre financière ».

Le dossier administratif et les 02 offres Technique et Financière, accompagnés de toutes les pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges, doivent être insérés dans une enveloppe anonyme ne comportant que la mention suivante :

ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE DE MILA

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales DO MILA/SDFS/DAL/09/2019

Réalisation des travaux de canalisations urbaines

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle de MILA

SECRETARIAT - AFG, Rue 1^{ERE} NOVEMBRE 1954 - VERS ROUTE ZEGHAJA MILA -

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et la date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de 08H00 à 14H00.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14H00 en séance publique, au niveau du complexe des Télécommunications sis Boulevard Zerrouki MILA.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de validité des offres (180 Jours).

THÉÂTRE DU SUD: «Y'en a marre», un récit sur le mal-vivre présenté à Alger

La pièce «Y'en a marre», un récit sur le mal-vivre et l'émigration clandestine de la troupe Etoiles du M'zab de Ghardaïa, a été présentée mardi soir à Alger dans le cadre de la 9^e édition des Journées du théâtre du Sud, ouverte la veille au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi.

Mis en scène par Ali Nedjari sur un texte de Hamou Abdellah Aïssa, ce spectacle de 55 minutes relate les péripéties d'un citoyen à l'âge de partir en retraite, qui mène une vie «insipide», noircie par le chômage et la crise du logement. Délesté d'eau et d'électricité en raison du non paiement des factures, Lhadj était poussé à tenter une aventure (harga) pour rejoindre l'autre côté de la Méditerranée dans l'espoir de refaire sa vie, gâchée en partie dans un pays gangréné par la bureaucratie et les passe-droits. Son fils qui tente en vain de le convaincre de renoncer à son projet de mariage envisagé avec une étrangère, finit par donner raison à son père, prêt à abandonner son foyer pour espérer, ailleurs, une vie meilleure.

Délicat dans un langage (arabe) dialectal à l'accent mozabite, le spectacle a puisé dans le dictionnaire local à travers l'usage de locutions populaires, déclinées dans

cette variante du Tamazight parlée dans la vallée du Mzab.

Dans une mise en scène minimaliste, «Y'en a marre» s'inscrit dans le registre du théâtre populaire comique, illustré à travers un décor «simpliste» fait de quelques objets comme le banc public. Créée en 1985, la troupe Etoiles du M'zab se produit la première fois sur les planches du TNA dans le cadre des Journées du théâtre du Sud 2019. Une dizaine de troupes de théâtre de différentes villes du sud algérien prennent part à cette édition



qui accueille la ville de Djanet (Illizi) en invitée d'honneur. En marge des représentations théâtrales, des ateliers de formation et des conférences sur le 4^e art sont au programme de ces journées qui se poursuivront jusqu'au 3 août prochain.

THÉÂTRE DU SUD: «El Belaout», une satire sur les rapports difficiles de la plèbe avec ses gouverneurs

La pièce de théâtre, «El Belaout» (le baratinier), une satire sur les rapports difficiles qui lient la plèbe avec ses gouverneurs, a été présentée mardi à Alger dans le cadre des 9^e Journées du Théâtre du sud.

Inscrit au programme du Théâtre de rue, le spectacle, produit par l'association «Boudergua» pour le théâtre de la ville d'El Bayedh, a été présenté sur la place Mohamed-Touri,

attendant au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), devant un public nombreux qui s'est mis autour des huit comédiens, créant ainsi l'atmosphère conviviale de la «halqa», registre théâtral, entre autres genres caractérisant la pratique du 4^e art en Algérie.

Écrite et mise en scène par Ahmed Hichem Guendi, la pièce «El Belaout», est l'his-

toire d'un personnage, rendu par son auteur, qui arrive à survivre grâce à son intelligence, dans un royaume de tyrans, où la reine, campée par Fatiha Tahri, impose sa volonté et sa loi sur un peuple réduit au rang de simples «sujets». Vivant dans la précarité et l'incertitude au jour le jour avec sa famille, El Belaout, est contraint de trouver à chaque fois, un subterfuge pour s'assurer un nouveau sursis, jusqu'au jour où il décide de prendre les choses en main, envisageant une série de stratagèmes au péril de sa vie.

Attirant l'attention de «Son Altesse royale» à travers des annonces malintentionnées et démesurées, faites à la criée sur les places publiques, El Belaout vend tout et n'importe quoi à la reine à des prix exorbitants qu'elle accepte volontiers de lui verser, pourvu qu'elle soit la seule à jouir des «vertus surnaturelles» des produits achetés. Du bélier cracheur de pièces d'or, à la flûte au pouvoir magique de ressusciter les morts, au pauvre berger exécuté à la place de la «fripouille» d'El Belaout, puis à la sirène qui habite les hautes mers et qui exauce toutes sortes de vœux, le génie populaire à trouver les voies de sa survie et de la liberté est poussé à son paroxysme.

Grâce à son intelligence, El Belaout finira par se défaire de toutes les sentences qu'il encourait, après avoir réussi à faire disparaître à jamais la reine et sa cour, emportées par les eaux des hautes mers.

Dans le rire et la dérision, les comédiens, Benamer Benhamidi dans le rôle du premier ministre, Ahmed Amrani, interprétant le frère d'El Belaout, Azzouz Mourad, jouant la garde de la reine, Ali Kerboune, incarnant le trésorier, ainsi que le gowal (poète) Nacer Belrah et le luthiste Salim Benyesser, ont su porter le texte, interagissant avec le public qui a totalement adhéré au spectacle.

Dans des échanges ascendants et soutenus, les artistes ont, dans leurs accoutrements improvisés renvoyant à l'époque des rois, usé d'un jeu comique et grotesque, occupant tout l'espace circulaire de la halqa, bordée de pots en argile dans lesquels brûlaient quelques plantes aromatiques, laissant échapper des senteurs exotiques. A l'issue de la représentation, le public a longtemps applaudi les comédiens, après avoir savouré tous les moments de la représentation dans la délectation. Le spectacle «El Belaout» a été présenté en collaboration avec des comédiens de Laghouat, El Oued et Tamanrasset. Huit troupes de Tamanrasset, Adrar, Tindouf, El Bayedh, El Oued, Bechar, Ghardaïa et la ville de Djanet, accueillie en invitée d'honneur, animent les 9^e Journées du Théâtre du sud, qui se poursuivront jusqu'au 3 août prochains au TNA.

9^E JOURNÉES DU THÉÂTRE DU SUD : Présentation de la pièce «Chkoun yesmaa chkoon» de Béchar



La pièce théâtrale «Chkoun yesmaa chkoon» de l'Association «Raouafed» pour l'art et le théâtre de Béchar a été présentée, mardi soir à Alger, dans le cadre de la 9^e édition des Journées du Théâtre du Sud.

Mise en scène par Medjaheri Habib en 2018, la pièce aborde la question de l'absence de la culture de dialogue entre le responsable et le citoyen lambda.

Écrite à partir d'un texte de Arrouche Abdelkader (1992), cette pièce raconte l'histoire d'une fille, pauvre et orpheline, qui hérite d'une chèvre saisie par la suite par un gardien en l'accusant de paître sur un terrain appartenant au sultan. La fille se retrouve dans l'obligation de solliciter les notables pour récupérer sa chèvre.

Le rôle de la fille a été interprétée par Nawel Denia, tandis que le metteur en scène a joué plusieurs rôles dont «le sage du douar» et le «sultan». Intervenant au terme de la présentation, le metteur en scène a indiqué que son œuvre traite principalement de l'absence de communication entre gouverneurs et gouvernés, ajoutant que les acteurs de cette pièce sont issus de plusieurs wilayas du pays et ont contribué à la création de l'association «Raouafed» en 2017. Les 9^e Journées du Théâtre du Sud se poursuivent jusqu'au 3 août prochain avec au programme plusieurs pièces théâtrales, dont «El Belaout» d'El Bayedh (théâtre de rue) et «Y'en a marre» de Ghardaïa. **APS**

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE AIN DEFLA
N 2280/M.T.P.T./D.T.P/2019

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Des Travaux Publics de la wilaya de ain-defla lance des concours De Recrutement dans des différents grades cités ci-dessous :

Grades	Mode De Recrutement	Conditions	Spécialités demandées	Nombre de postes	Lieu D'affectation	Autres conditions
Ingénieur d'état en Travaux publics	Concours Sur titre	Les candidats ayant un diplôme d'ingénieur d'état ou d'un titre reconnu équivalent	- Travaux publics - Génie civil option «voies et ouvrages d'art» - Génie civil polytechnique - Génie civil option travaux publics et aménagement - Génie civil option travaux publics - Génie civil option ouvrages d'art - Génie civil option infrastructures routières - Génie civil option pathologies des ouvrages d'art - Génie civil option ponts et voies de communication - Génie civil option ingénierie des voies de communication et ouvrages d'art - Génie civil option ouvrages d'art et infrastructures - Génie civil option génie civil maritime - Génie civil option géotechnique	01	Siège D.T.P Ain Defla	

Le dossier à fournir :

- demande manuscrite ;
- copie de la pièce d'identité nationale ;
- copie du titre ou diplôme requis avec une copie du relevé de note du cursus de formation
- formulaire de formations retirer aux site électronique de la fonction publique www.concours-fonction-publique.gov.dz/ www.dfp.gov.dz ou bien retirer de la direction des travaux publics de la wilaya de ain defla (bureau de la gestion des ressources humaines qui est l'ancien siège de la direction rue émir Abdelkader) et remplir par le candidat.
- Les candidats doivent finalement avoir leur nomination dans les grades postulés à compléter les dossiers administratifs des documents suivants**
- Les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, dûment visées par l'organe de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé ;
- attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, le cas échéant ;
- Tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au diplôme requis dans la spécialité, le cas échéant ;
- Tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant ;
- extrait de naissance n 13
- fiche familiale d'état civil pour les candidats mariés
- Extrait du casier judiciaire (bulletin №3) en cours de validité
- deux (02) photos d'identité ;
- certificat de résidence ;
- les certificats médicaux attestant l'aptitude du candidat à exercer les tâches inhérentes au grade postulé
- copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national ;

Les délais de dépôt des dossiers :

Les dossiers des candidats doivent être envoyés recommandé par poste avec accusé de réception à l'adresse Suivante :

Direction Des Travaux Publics Cité Khat Mohamed Wilaya De Ain Defla, code .p. 44000

Les dossiers doivent parvenir dans un délai de vingt jours ouvrables (20) à compter de la première parution de l'annonce dans la presse écrite.

Remarque : les dossiers reçus hors délais ou incomplets ne seront pas pris en considération.

JEUX AFRICAINS 2019 / NATATION : Oussama Sahnoune reste indécis sur sa participation

Le nageur algérien Oussama Sahnoune, qui sort d'une décevante prestation aux Mondiaux-2019 (12-28 juillet), s'est montré «indécis» quant à sa participation à la 12^e édition des Jeux africains (JA-2019), prévue du 19 au 31 août à Rabat (Maroc).

«Il était prévu que je prenne part aux Jeux africains 2019, mais après les Mondiaux-2019 et les problèmes rencontrés lors de ma préparation, je ne suis plus sûr d'y participer», a déclaré Sahnoune à l'APS.

«Nous sommes à une année des Jeux olympiques 2020 à Tokyo, où je suis qualifié pour le 50 et 100m nage libre.

Je ne dénigre pas le niveau africain, mais mon objectif est de faire un podium olympique, donc je préfère concentrer mon énergie à trouver des solutions aux problèmes de préparation pour ce rendez-vous important», a-t-il ajouté.

Spécialiste du sprint, Sahnoune a échoué à passer le 1^{er} tour des Mondiaux-2019 aux 50 et 100m nage libre.

Le natif de Constantine s'est contenté de la 10^e place dans la 11^e série du 100m avec un temps de 49 sec 08, soit le 23^e chrono des 13 séries engagées.

Dans l'épreuve du 50 m, le sociétaire du Cercle des nageurs de Marseille a connu la même mésaventure, se faisant éliminer précocement avec sa 7^e place dans la 13^e série et un chrono de 22 sec 37, soit le 24^e temps parmi les chronos des 130 nageurs répartis sur les 14 séries.

Affecté moralement, le champion méditerranéen 2018 du 100m nage libre garde tout de même l'objectif de décrocher un podium aux JO-2020 et d'honorer les couleurs nationales.

«Nous sommes à moins d'un an des Jeux olympiques, je lance un appel aux autorités compétentes pour débloquent la situation», a ajouté le nageur algérien.

Les épreuves de natation des Jeux africains 2019 sont prévues du 21 au 24 août à la piscine olympique du Complexe sportif Mohamed-V de Casablanca.

MONDIAUX DE NATATION: Sahnoune : «L'absence de soutien financier et moral a perturbé ma préparation»

Le nageur algérien Oussama Sahnoune a estimé que ses mauvais résultats aux Mondiaux-2019 de Gwangju (12-28 juillet) étaient dus à «l'absence de soutien financier et moral», ce qui a perturbé sa préparation pour le rendez-vous sud-coréen.

«Je suis très déçu des résultats établis aux Mondiaux. C'est une grande désillusion personnelle parce que j'ai le potentiel de faire mieux, mais comment rivaliser avec les meilleurs nageurs au monde si je prépare une telle compétition avec mes propres moyens, sans aucun soutien financier ou moral de la part de la Fédération algérienne et du ministère de la Jeunesse et des Sports», a déclaré Sahnoune à l'APS.

Spécialiste du sprint, Sahnoune (26 ans) a échoué à passer le 1^{er} tour qualificatif aux 50 et 100 m nage libre.

Le natif de Constantine s'est contenté de la 10^e place dans la 11^e série du 100 m avec un temps de 49 sec 08, soit à 1 sec 08 de son meilleur chrono 48 sec 00, 5^e meilleure performance mondiale en 2018.

Dans l'épreuve du 50 m, le sociétaire du Cercle des nageurs de Marseille a connu la même mésaventure, se faisant éliminer précocement avec sa 7^e place dans la 13^e série et un chrono de 22 sec 37, soit le 24^e temps parmi les chronos des 130 nageurs répartis sur les 14 séries. «Les chronos ef-

fectués en Corée ne me rassurent pas à un an des Jeux olympiques. Je suis loin de mes temps qui m'auraient permis d'accéder aux finales du 50m et 100m nage libre», a reconnu le meilleur athlète algérien 2018 du sondage APS, soulignant que

«c'est déjà un exploit d'avoir réussi à réaliser les minima A des JO-2020 avec les moyens dont il dispose.

«Nous sommes en fin de saison et je n'ai toujours pas reçu ma bourse. J'ai raté plusieurs stages et des compétitions importantes avant le début des Mondiaux-2019. J'ai effectué la préparation avec mes propres moyens. C'est inconcevable pour un athlète de haut niveau de se retrouver à gérer des problèmes extrasportifs au lieu de se concentrer sur ses objectifs», a-t-il pesté. Le président de la Fé-



dération algérienne de natation, Mohamed Hakim Bouhadou, avait exprimé sa «déception» vis-à-vis de la prestation «timide» des nageurs de la sélection nationale Oussama Sahnoune et Souad Cherouati aux Mondiaux de Gwangju.

«Je ressens une grosse déception suite aux résultats de Sahnoune et Cherouati. Il est vrai qu'ils n'ont pas reçu leur bourse cette année, mais cela ne constitue pas, à mon avis, une raison. Ils ont même échoué à rééditer leurs meilleurs temps, d'où ma décep-

tion», avait-il notamment déclaré à l'APS. Affecté moralement, le champion méditerranéen 2018 du 100m nage libre garde tout de même l'objectif de décrocher un podium aux JO-2020 et d'honorer les couleurs nationales. «Nous sommes à moins d'un an des Jeux olympiques, je lance un appel aux autorités compétentes pour débloquent la situation. C'est une année décisive dans ma carrière, j'espère avoir le soutien nécessaire pour atteindre mes objectifs et rendre fier mon pays», a-t-il conclu.

LIGUE ORANAISE DE JUDO: Une dizaine de demandes d'affiliation de nouveaux clubs reçues

La Ligue régionale oranaise de judo a reçu une dizaine de demandes d'affiliation en prévision de la saison prochaine, a-t-on appris mercredi de son président.

«Une dizaine de nouveaux clubs de judo qui viennent d'être créés dans la région de l'Oranie, ont déposé leur demande pour être affiliés à notre Ligue»,

a déclaré Khaled Brahmi à L'APS. Le même responsable s'est réjoui de cette nouvelle dynamique en la matière prévalant dans la région et qui augure, selon ses dires, d'un avenir radieux pour le judo dans l'Ouest du pays.

Cela se passe néanmoins au moment où les moyens font sensiblement défaut, étant donné que tout le monde, que ce soit la Ligue régionale ou les clubs, déplore énormément le fait que les moyens financiers deviennent de plus en plus dérisoires.

«L'Éimage de notre Ligue qui n'a plus perçu ses subventions des autorités locales depuis déjà près de deux années, la majorité des clubs de la région souffrent le martyre à cause justement d'un manque considérable de moyens financiers», a regretté Khaled Brahmi, saluant au passage les performances des clubs affiliés à son instance «malgré les nombreux aléas auxquels ils font face».

«Le judo est en train de se refaire une santé dans l'Oranie, comme l'attestent

les belles performances réalisées par nos clubs notamment dans les catégories jeunes, où la formation est en train de donner ses fruits, sauf que toute cette dynamique risque tout simplement d'être freinée par le manque de moyens financiers dont nous souffrons», a-t-il poursuivi.

Cette situation, a encore précisé le même responsable, est mise à profit par des formations mieux nanties sur le plan financier à l'Éimage du Groupement sportif des pétroliers (GSP) qui a commencé à faire ses «emplettes» au sein des clubs oranais.

Le président de la Ligue régionale oranaise fait allusion au départ de trois des meilleurs judokas du CS Ouled El Bahia vers le GSP cet été, des départs qui en appellent d'autres, a-t-il prédit, «tant que cette situation critique prévalant dans les clubs locaux perdure».

Pour rappel, il y a quelques jours, le président du CS Ouled El Bahia, Hadj Boussif, est monté au créneau, dans une déclaration à L'APS, pour contester l'attitude de certains clubs réputés pour avoir de meilleurs moyens financiers et qui en profitent pour recruter les meilleurs judokas formés par son association laquelle a consenti des efforts «énormes» pour les former.

Ce dirigeant n'a pas exclu l'éventualité de dissoudre son club si les instances concernées ne venaient pas à son secours, informant que le CS Ouled El Bahia est privé de toute aide et assistance de la part des autorités locales, «et ce, malgré le titre arabe remporté en juniors au début de cette année, ainsi que les médailles remportées par les judokas de cette même catégorie sous les couleurs nationales au Championnat d'Afrique cette année aussi», s'est-il insurgé.

APS

TISSEMSILT: 1^{er} tournoi national de jeu court les 9 et 10 août à Boukaid

La commune de Boukaid (Tissemsilt) abritera, les 9 et 10 août prochain, un premier tournoi national de pétanque de jeu court seniors, a-t-on appris mardi des organisateurs.

Cette manifestation, initiée par la ligue de wilaya des sports de boule, verra en collaboration avec l'association de la commune de Boukaid de pétanque à l'occasion de la commémoration du 58^e anniversaire de la mort du chef de la wilaya historique IV durant la guerre de libération, Djillali Bounaama.

La participation de 1.500 boulistes représentant 26 ligues de wilaya qui ont confirmé leur participation à ce jour, a souligné le chef du comité de préparation de ce tournoi, Mohamed Kabi.

Les compétitions de ce tournoi se déroulent deux jours durant dans deux terrains aménagés en jeu court à proximité du site naturel touristique «Soltane wa Soltana» de la forêt d'Ain Antar et le stade de proximité «Frères Kanes» de Boukaid.

L'organisation de ce tournoi national vise à réhabiliter la spécialité de jeu court, découvrir de jeunes talents et offrir un cadre d'échange avec des sportifs d'autres wilayas, outre la, promotion touristique de la forêt d'Ain Antar et la commémoration

de l'anniversaire de la mort du chef de la wilaya V historique durant la glorieuse guerre, le héros Djillali Bounaama.

Ce tournoi s'inscrit dans le cadre du programme de promotion et de développement de la pétanque en jeux long et court dans la wilaya, élaboré par la ligue de wilaya des sports de boules, a ajouté M Kabi.

KARATÉ DO / CHAMPIONNATS ARABES (CADETS, JUNIORS, ESPOIRS): Les Algériens à pied d'œuvre à Tunis

Les sélections algériennes de karaté-do (cadets, juniors, espoirs), composées de 37 karatékas, 21 garçons et 16 filles, ont rallié mardi Tunis afin de prendre part aux Championnats arabes de la discipline, prévus les 3 et 4 août dans la capitale tunisienne.

«L'effectif compte dix cadets (6 Garçons et 4

Filles), quinze juniors (9 Garçons et 6 Filles), et douze espoirs (6 Messieurs et 6 Dames)» a détaillé la Fédération algérienne de la discipline (FAK).

Le président de la FAK, Slimane Mesdoui, s'est montré optimiste sur la participation algérienne à ses joutes, estimant que les jeunes karatékas vont

relever les défis en décrochant le maximum de médailles. Avant leur déplacement en Tunisie, les sélections nationales ont effectué plusieurs stages, dont le dernier s'est déroulé du 17 au 20 juillet à Alger. Le tirage au sort de la compétition et la pesée des athlètes sont prévues le 2 août, ont indiqué les organisateurs.

"THE BEST" FIFA AWARDS : Belmadi nominé au titre du meilleur entraîneur de l'année

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football, Djamel Belmadi, a été nominé au titre de meilleur entraîneur de l'année, "The Best", décerné annuellement par la Fédération internationale (FIFA), selon une liste de dix techniciens dévoilée hier par l'instance mondiale.

En poste depuis août 2018, Belmadi a conduit les "Verts" à la victoire finale en Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 disputée en Egypte, offrant à l'Algérie sa deuxième étoile continentale après celle remportée à domicile en 1990.

Belmadi (43 ans), figure dans une liste qui comprend neuf autres entraîneurs.

Il s'agit de Didier Deschamps (équipe de France), Marcello Gallardo (River Plate/Argentine), Ricardo Gareca (équipe du Pérou), Pep Guardiola (Manchester City), Jurgen Klopp (Liverpool), Mauricio Pochettino (Tottenham), Fernando Santos (équipe du Portugal), Erik Ten Hag (Ajax Amsterdam) et Tite (équipe du Brésil).

Un panel d'experts du football masculin a établi cette liste, basée sur leurs performances durant la période allant du 16 juillet 2018 au 19 juillet 2019. Le vote est ouvert aux journalistes, sélectionneurs et capitaines des équipes



nationales, mais également aux internautes.

Les fans peuvent élire leurs trois candidats favoris (premier choix : 5 points, deuxième choix : 3 points, troisième choix : 1 point). Les noms des trois finalistes de chaque catégorie seront communiqués ultérieurement, alors que les vain-

queurs seront révélés lors de la cérémonie des "The Best FIFA Football Awards", qui se tiendra à Milan le 23 septembre.

Lors de la précédente édition, le titre est revenu à Didier Deschamps, qui avait mené l'équipe de France au sacre remporté à la Coupe du monde

2018 en Russie. La première cérémonie de remises des prix a eu lieu le 9 janvier 2017 à Zurich (Suisse). Le prix est destiné à relancer le joueur FIFA de l'année, qui a fusionné avec le Ballon d'Or de France Football en 2010 pour devenir Fifa Ballon d'Or dans un partenariat de six ans.

L'Algérien Youcef Atal, une «priorité» pour le PSG



L'international algérien Youcef Atal (OCG Nice) constituerait une «priorité» pour le champion de France en titre, le Paris Saint-Germain qui souhaiterait bien le voir débarquer afin de combler le départ de Dani Alves, ont rapporté hier des médias locaux.

Après s'être massivement renforcé

la direction sportive du champion de France en titre aimerait renforcer avec la possible arrivée d'Atal, tout récent vainqueur de la Coupe d'Afrique des nations avec l'Algérie, selon le média Soccer Link, généralement bien informé sur les transferts. «Auteur d'une bonne saison avec Nice (6 buts et une passe décisive), Youcef

Atal (23 ans) est une priorité de recrutement pour le PSG. Le champion de France en titre a déjà avancé ses pions en rencontrant l'entourage du joueur», a indiqué la même source, ajoutant que le joueur est très apprécié par l'entraîneur du PSG, l'Allemand Thomas Tuchel.

Selon Soccer Link, l'ancien joueur de Paradou, sous contrat jusqu'en juin 2022 avec les Aiglons de Nice, souhaite rejoindre Paris et espère que sa blessure à la clavicule n'aura aucune incidence sur son transfert.

«C'est en tout cas, le message qu'il a lâché à certains coéquipiers durant la CAN-2019.

Néanmoins, le futur propriétaire azuréen Jim Ratcliffe, bien conscient que l'Algérien est la principale valeur marchande du club, espère bien pouvoir garder son international qu'il considère comme un élément important du projet niçois, en le revalorisant financièrement», a souligné la même source.

ARABIE SAOUDITE

L'Algérien Mehdi Tahrat rejoint le FC Abah

L'international algérien Mehdi Tahrat a pris la direction de l'Arabie saoudite et s'est engagé avec le nouveau promu FC Abah pour un contrat de deux ans, a annoncé hier le compte Twitter du club.

«L'Algérien Tahrat, 29 ans, a paraphé un contrat professionnel de deux années avec le FC Abah, sous les yeux du président du club, Ahmed Alhadithi, qui s'est réjoui de ce renfort qui va permettre forcément au club de réaliser de bonnes prestations lors de la nouvelle saison», a écrit le club saoudien dans son tweet.

Si aucun détail sur le montant du transfert du latéral du RC Lens (Ligue 2/France) n'a été révélé, le journal français La Voix du Nord a avancé que l'offre lucrative du club saou-

dien devrait rapporter environ 1,5 million d'euros au Racing.

Mehdi Tahrat, qui possède un parcours atypique puisqu'il n'est passé par aucun centre de formation, a été champion d'Afrique avec l'Algérie aux dépens du Sénégal (1-0), le 19 juillet au Caire. Ancien conseiller bancaire, le natif du village Aït-Amra à Akbou (Béjaïa) avait rejoint en 2012 la CFA2 avec le club de Sainte-Geneviève-des-Bois, avant de signer au Paris FC en National, deux années après. Il évoluera par la suite dans plusieurs clubs : le Red Star, Angers, Valenciennes et enfin Lens.

Tahrat honore sa première sélection en équipe nationale sous la houlette du Français Christian Gourcuff, le 9 octobre 2015 contre la Guinée en



match amical. Après une longue absence, il retrouve la sélection sous Djamel Belmadi en septembre 2018 face à la Gambie à Banjul (1-1), dans le cadre des éliminatoires de la CAN-2019. Un mois après, il

est de nouveau titularisé face au Bénin (2-0) à Blida pour le compte de la même équipe et finit par être retenu pour la phase finale de la CAN en Egypte où il revient avec le titre.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE/EST-WAC: Le TAS annule la décision de la CAF de rejouer la finale retour

Le Tribunal arbitral sportif (TAS) a annulé hier pour des «raisons formelles» la décision prise par le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF) de faire rejouer sur un terrain neutre la finale retour de la Ligue des champions entre l'ES Tunis et le WA Casablanca.

«Une audience en présence de toutes les parties et de leurs conseils s'est tenue au siège du TAS à Lausanne le 29 juillet 2019.

La Formation du TAS en charge de cette affaire a considéré que le Comité Exécutif de la CAF n'était pas compétent pour ordonner que la finale retour soit rejouée et a décidé d'annuler la décision attaquée», a indiqué le TAS dans un communiqué publié sur son site officiel.

Le Bureau exécutif de la CAF avait décidé le 5 juin, au terme d'une réunion tenue à Paris, de faire rejouer la finale retour, invoquant des problèmes de sécurité.

L'instance continentale a demandé également à l'Espérance de restituer le trophée et les médailles en attendant la désignation de la date et du stade qui accueillera la finale retour à rejouer après la CAN-2019 disputée en Egypte (21 juin - 19 juillet).

Le WA Casablanca avait refusé de poursuivre le match disputé dans le stade olympique de Radès, pour protester contre le non recours à l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), défaillant, pour vérifier la validité d'un but refusé par l'arbitre gambien Bakari Gassama à la 61e minute, lequel a estimé que le but d'égalisation des Marocains était entaché d'une position d'hors-jeu. L'EST menait au score 1-0.

«Les appels des deux clubs sont donc partiellement admis pour cette raison. En revanche, toutes les autres conclusions prises par le WAC sont définitivement rejetées, tandis que celles de l'EST seront traitées dans la sentence finale.

Concrètement, il appartient désormais aux organes compétents de la CAF de se pencher sur les incidents survenus dans le stade de Radès le 31 mai 2019, de prendre le cas échéant toute sanction disciplinaire adéquate, et en conséquence de décider si le match retour de la Ligue des Champions CAF 2018-2019 doit être rejoué ou non», précise la même source.

Avant d'enchaîner : «La Formation du TAS ayant annulé la décision du Comité Exécutif de la CAF pour des raisons formelles, elle a décidé de renvoyer aux organes compétents de la CAF les questions de la répétition du match retour de la finale et de la procédure disciplinaire actuellement en cours devant la CAF, cette dernière n'étant pas de la compétence du TAS dans le cadre de la présente procédure d'arbitrage.

La Formation du TAS continuera ses délibérations relatives aux requêtes de l'EST et préparera une sentence finale, tout en tenant compte de toute décision éventuelle prise par la CAF dans cet intervalle».

Lors de la première manche disputée le 24 mai au stade Mohamed-V de Casablanca, les deux équipes avaient fait match nul (1-1).

La JSK dans une nouvelle phase de son parcours de redressement

La JS Kabylie, qui jouera sur trois fronts cette saison (Championnat, Coupe d'Algérie et Ligue des champions), entame une "nouvelle phase" de son parcours de retour au premier plan, ont soutenu hier à Tizi-Ouzou, les dirigeants du club.

"Nous avons réuni toutes les conditions pour entamer les trois compétitions à venir et réaliser une bonne saison en décrochant au moins un titre", a assuré le président du club, Cherif Mellal lors d'une conférence de presse, appelant les supporters à croire en "la détermination de l'effectif et l'expérience de son staff dirigeant".

Il a, à l'occasion, annoncé l'acquisition par le club d'une structure d'hébergement offrant "toutes les conditions et équipements nécessaires pour mettre l'équipe dans de bonnes conditions" et rassuré sur le projet de réalisation du centre de formation du club dont les travaux démarreront "incessamment".

"Nous avons une réunion avec l'entreprise réalisatrice du projet juste après l'Aïd et le projet sera mené à bon port", a-t-il indiqué, ajoutant que leur objectif, lui et son équipe, est de "bâtir un véritable club professionnel et non pas seulement une équipe qui brillera durant une saison".

Revenant sur les deux stages effectués par le club durant cette intersaison, le premier à Zekri (70 km à l'Est de Tizi-Ouzou) et le second à Evian (France), le nouveau coach des "Canaris", Hubert Velud s'est dit, pour sa part, "très satisfait du répondant des joueurs" et "optimiste pour les compétitions à venir".

Les deux stages, a-t-il souligné, "ont été marqués par un important volume de travail auquel les joueurs se sont adaptés et y ont répondu de manière professionnelle".

Une charge "toujours maintenue et qui diminuera au fur et à mesure à l'approche du match" face à Al Merreikh soudanais, le 9 août prochain au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa, selon le technicien. En attendant, la JSK disputera vendredi au stade du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou un match amical face au CR Belouizdad, à l'occasion de la célébration du 73^e anniversaire de la création du club. A propos de cette première rencontre officielle de la saison face à Al Merreikh comptant pour le tour préliminaire de la Ligue des champions, Velud s'est dit "confiant" tout en appelant à "bien considérer l'adversaire".

"Al Merreikh est à prendre au sérieux. C'est une équipe de très bon niveau qui a l'habitude de disputer les Coupes africaines", a-t-il noté.

S'agissant de l'effectif qu'il compte aligner face aux Soudanais, Velud a indiqué qu'il a encore 10 jours d'entraînement et un match amical devant lui pour "tout analyser tranquillement, faire la synthèse et décider de la composante de l'équipe".

Il a indiqué avoir "une idée sur l'ossature mais pas sur une équipe type", assurant que le club "aura besoin de tout le monde durant la saison".

Concernant la billetterie, 18.000 tickets seront mis en vente au niveau des stades du 1^{er}-Novembre à Tizi-Ouzou et de l'Unité maghrébine à Béjaïa à partir de mardi prochain à raison de 500 DA l'unité, a-t-on informé à l'occasion de cette conférence. Au chapitre du mercato, le club, qui a recruté 9 joueurs, a clos son marché avec le retour de l'ex-capitaine, Malik Raïah, qui a lui-même émis le vœu de réintégrer l'équipe après une expérience au NA Hussein-Dey.

APS

LIGUE 2 DE FOOTBALL : La FAF entérine l'accession de l'AS Khroub et du RC Arbaâ

La Fédération algérienne de football (FAF) a entériné l'accession de l'AS Khroub et du RC Arbaâ en Ligue 2 professionnelle, alors qu'ils étaient sous la menace de sanctions pour ne pas s'être acquittés de leurs dettes envers la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), a annoncé la FAF hier sur son site officiel.

La décision a été prise mardi au cours de la réunion du Bureau fédéral, tenue au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), sous la présidence de Kheireddine Zetchi.

«Le Bureau fédéral a décidé d'autoriser le RC Arbaâ, champion de la DNA Centre (division amateur, ndlr) et l'AS Khroub, champion de la DNA Est, à l'issue de la saison 2018-2019, à accéder en Ligue 2 Mobilis.

A l'issue de la saison 2019-2020, si ces deux clubs ne s'acquittent toujours pas de la totalité de leurs dettes vis-à-vis de la CNRL, ils s'exposeront à des sanctions de la part de la Commission de discipline», a averti l'instance fédérale dans un communiqué.

La FAF a expliqué que «si d'ici au 8 août 2019, date de la clôture de la première période d'enregistrement, ces



deux clubs s'acquittent de la totalité de leurs dettes vis-à-vis de la CNRL, ils pourront retrouver leur statut de clubs

professionnels qu'ils ont perdu à l'issue de leur rétrogradation en DNA». Les dirigeants du RC Arbaâ

et de l'AS Khroub seront convoqués jeudi par la CNRL pour actualiser leur situation administrative et financière.

LIGUE 1/MC ORAN : Les frais d'engagement payés en attendant la levée d'interdiction de recrutement



La direction du MC Oran, à sa tête depuis quelques semaines l'ancien international Si Tahar Cherif El Ouezzani, peine à lever l'interdiction de recrutement dont fait l'objet son club pensionnaire de Ligue 1 de football.

«Nous avons des dettes à régler envers d'anciens joueurs qui ont déposés des plaintes au niveau de la Commission de règlement des litiges (CRL), ce qui nous a davantage compliqué les affaires en matière de recrutements», a déclaré à l'APS, Cherif El Ouezzani, qui occupe

également le poste d'entraîneur en chef.

«Nous avons encore une fois eu recours au wali d'Oran pour nous aider à régler ce pertinent problème afin de qualifier nos nouvelles recrues au nombre de douze.

Nous avons reçu des engagements de sa part pour le faire prochainement», a-t-il ajouté.

Trois anciens joueurs du MCO (Ferrahi, Bourzama et Belabes) ont eu gain de cause suite aux plaintes déposées auprès de la CRL réclamant le paiement de plusieurs salaires du temps de l'ex-président du club oranais, Ahmed Belhadj. D'autres joueurs de l'effectif de la saison passée, à l'image de Boudebouda, revendiquent également la régularisation de leur situation financière, a encore précisé le champion d'Afrique avec la sélection algérienne en 1990. Ces affaires ont mis dans la difficulté la nouvelle direction qui a réussi

néanmoins à s'acquitter des frais d'engagement pour participer à la prochaine édition du championnat de la Ligue 1 et qui s'élèvent à plus de 3 millions de dinars, a assuré le même responsable.

En revanche, le MCO a dû renoncer au recrutement du milieu de terrain du WA Tlemcen, Benboulaïd, après que la direction mouloudienne se soit montrée incapable de racheter son contrat, contrairement à Mansouri, qui poursuivra l'aventure avec les «Hamraoua» grâce à l'accord trouvé avec le Paradou AC pour lui renouveler son contrat de prêt, en attendant le paiement de la somme réclamée en septembre prochain, selon Cherif El Ouezzani.

Par ailleurs, le MCO poursuit son stage à Alger où l'équipe a disputé son premier match amical d'intersaison mardi face à la formation de Ben Aknoun, 2^e au classement du championnat de division nationale amateur (Gr.Centre) la saison passée, soldé par la victoire des Oranais (4-1).

Les protégés de Cherif El Ouezzani auront à jouer leur deuxième rencontre amicale jeudi contre le PAC, a-t-on souligné de même source.

LIGUE 1 : L'entraîneur Ifticene se rapproche de l'USM Bel-Abbès

L'entraîneur Younes Ifticene est attendu dans les prochaines heures à Sidi Bel-Abbès pour s'engager avec le club local pensionnaire de la Ligue 1 de football, a-t-on appris hier de la direction de cette formation de l'Ouest du pays.

«Nous avons bien avancé dans les négociations avec Ifticene depuis mardi soir et il est attendu dans les prochaines heures à Sidi Bel-Abbès pour discuter des derniers détails du contrat qui devrait le lier avec le club et éventuellement le signer», a déclaré à l'APS le directeur gé-

néral (DG) de l'USMBA, Kadour Benayad.

Ifticene devrait ainsi succéder à Sid Ahmed Slimani, démis de ses fonctions vendredi dernier, et ce, avant même que le nouvel exercice ne commence, rappelle-t-on.

A propos justement de Slimani, arrivé au club lors des dernières journées de l'exercice précédent, au terme duquel il a réussi à le sauver de la relégation, son contrat n'est toujours pas résilié, selon la même source. «Cet entraîneur exige le versement de la prime du maintien que le président

du club lui aurait promise selon ses dires, or nous n'avons aucun document qui prouve cet engagement», a encore précisé le DG de la formation de la «Mekerra». Par ailleurs, le même responsable a affirmé que l'opération de recrutement de l'USMBA, qui a connu un départ massif des joueurs de son effectif de l'exercice



passé, a pris fin mardi avec l'engagement de l'ancien attaquant du CS Constantine, le Malien Moctar Cissé.

Klopp déteste le Community Shield

La pré-saison de Liverpool n'est pas optimale. Après le 3-0 reçu contre Naples, les joueurs de Jürgen Klopp ne sont pas au mieux avant d'affronter Lyon en amical ce mercredi, et Manchester City lors du Community Shield ce dimanche. Une compétition que l'entraîneur allemand des Reds n'apprécie pas particulièrement. "Pour être honnête, je ne sais pas pourquoi nous jouons cette compétition, alors que ça ne veut rien dire. En Allemagne, je l'ai gagné cinq fois, mais personne n'en parle. Vous la gagnez, tout le monde s'en fout, vous la perdez, il y a un peu d'attention", s'est-il ainsi exclamé en conférence de presse.



NAPLES S'INTERESSE À ICARDI

En conflit avec la direction de l'Inter Milan depuis plusieurs mois, Mauro Icardi pourrait s'échapper vers le sud de l'Italie. Selon le Corriere dello Sport, le président du Napoli, Aurelio de Laurentis, aurait rencontré le joueur argentin à Milan pour lui présenter le projet napolitain et le convaincre de rejoindre les rangs du SSC. Naples aurait en outre formulé une offre de 80 millions d'euros à l'Inter. Véritable star à Milan, où il évolue depuis 2013, Icardi reste sur une saison satisfaisante avec les Nerazzurri, avec 13 buts inscrits en 32 matchs disputés.

Neymar fait son choix final

Neymar veut quitter le PSG pour retourner au Barça. Mais le transfert semble impossible en raison de son coût très élevé. De quoi donner des idées au Real Madrid et à la Juventus Turin. Alors, le Brésilien et son clan ont mis les choses au point.

Neymar ne veut plus jouer pour le PSG. Son souhait à lui, c'est de retourner au Barça, d'où il était arrivé à l'été 2017 contre la somme record de 222 millions d'euros. De guerre lasse, le PSG lui a ouvert la porte à un départ face à sa détermination de s'en retourner au Barça.

Mais un retour qui aurait un coût encore plus élevé que son arrivée : 300 millions d'euros. Une somme que les recruteurs barcelonais ne possèdent pas. Surtout pas après avoir signé les arrivées de Frenkie de Jong (86 millions d'euros) et d'Antoine Griezmann (120 millions d'euros). Alors, l'affaire traîne et semble même bloquée.

Une situation qui aurait donné des idées au Real Madrid et à la Juventus Turin. En clair, ces deux clubs croient pouvoir profiter de l'incapacité financière du Barça d'attirer Neymar pour tenter leur chance de le recruter.

Un intérêt du Real Madrid et de la Juventus Turin auquel le clan Neymar vient de répondre. Selon ses proches, le Brésilien du PSG n'est aucunement intéressé par autre chose qu'un retour au Barça.

« Il n'y a aucun autre contact, ni discussion, ni projet en dehors de Barcelone », a assuré l'entourage de la star du Paris Saint-Germain dans les colonnes du Parisien.

Clap de fin pour le Real Madrid et la Juventus Turin dans le dossier Neymar ? Oui, selon toute vraisemblance.

Varane : «Quand la compétition commence, le Real, c'est autre chose»

Le Real Madrid a encore une fois perdu face à Tottenham (0-1), mardi à Munich, lors de l'Audi Cup. Une défaite qui survient quelques jours après la claque reçue face à l'Atlético Madrid (7-3).

Malgré une accumulation de mauvais résultats lors des matches amicaux, Raphaël Varane ne s'inquiète pas et assure que son équipe sera prête pour le début du championnat.



Leicester signe un défenseur

Malgré un contrat le liant à Aston Villa, Mitchell Clark quitte les Villans pour rejoindre Leicester City. En effet, le jeune défenseur de 20 ans s'est engagé ce lundi avec les Foxes pour les trois prochaines années, soit jusqu'en juin 2022. La saison dernière, il était prêté à Port Vale, en quatrième division.

SIMEONE DÉFEND GRIEZMANN

Après cinq belles saisons passées du côté de l'Atlético Madrid, Antoine Griezmann (28 ans, 37 matchs et 15 buts en Liga pour la saison 2018-2019) a quitté la capitale espagnole lors du mercato estival pour rejoindre le FC Barcelone. Un transfert qui a été très mal vécu du côté des Colchoneros. Et pourtant, l'entraîneur madrilène Diego Simeone n'a pas voulu accabler son ancien joueur. "Antoine a toujours tout donné pour l'Atlético quand il était là, et je ne souhaite pas juger une relation longue de cinq ans uniquement sur la façon dont elle s'est terminée. Pendant son séjour ici, Antoine a constamment répondu présent sur le terrain en affichant un niveau de jeu incroyable. Ce qu'il a fait ici est fantastique et je ne peux que lui souhaiter le meilleur dans sa nouvelle aventure", a déclaré "El Cholo" dans des propos rapportés par AS.

Malgré le soutien de Simeone, Griezmann peut s'attendre à être copieusement sifflé lorsqu'il retournera au Wanda Metropolitano, l'antre de l'Atlético.

ALGÉRIE-MAURITANIE
Le Premier ministre représente M. Bensalah à la cérémonie d'installation du nouveau président mauritanien



Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a désigné le Premier ministre, Noureddine Bedoui, pour le représenter, aujourd'hui à Nouakchott, à la cérémonie d'installation du nouveau président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, indique un communiqué de la Présidence de la République.

«Le Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah a désigné le Premier ministre, Noureddine Bedoui, pour le représenter à la cérémonie d'installation du nouveau président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, le 01 août 2019 à Nouakchott», a précisé la même source. Lors de cette mission, M. Bedoui sera accompagné du ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum.

MISSION ALGÉRIENNE DU HADJ :
Mesures intensives pour le bon déroulement des rites à Mina et Arafat

La mission algérienne du hadj est à pied d'œuvre en vue de prendre toutes les mesures nécessaires à même d'assurer le bon déroulement des rites à Mina et Arafat, où il a été procédé à l'ajustement des différentes dispositions au profit des hadjis et à l'encadrement des rites, conformément aux préceptes de l'islam.



«Une réunion sera tenue jeudi avec la partie saoudienne, afin de présenter le plan de prise en charge et d'accompagnement des hadjis, durant l'accomplissement de leurs rites, par les membres de la mission, dont le nombre s'élève à plus de 400 personnes», a déclaré, mercredi, à l'APS, le président du centre de la Mecque, Mohamed Cheikh.

De son côté, le président de la commission de la fatwa et de l'orientation religieuse au Centre de la Mecque, Mohand Idir Mechnane a fait état d'une action anticipative prise dans le but de préparer les hadjis avant moins de 15 jours du jour de Tarwiyah. S'agissant de la prise en charge sur le terrain du processus de gestion des rites du Hadj 2019, le chef de la section rites relevant de la brigade de la protection civile, le colonel Moulay Khelifa, a fait sa-

voir que «les éléments de la protection civile ont mis en place un plan opérationnel devant assurer la gestion des rites à Mina et Arafat, lequel est composé de quatre équipes pour l'orientation des hadjis venant par bus ou à pied, en les répartissant en groupes et les guidant vers le lieu du jet des Jamarate, en coordination avec les guides religieux».

Les éléments de la protection civile procèdent également à «la sécurisation des camps, à travers le contrôle de l'ensemble des issues et des différents réseaux (électricité, eau ...), tout en s'assurant du respect de la conformité de la capacité d'accueil aux normes de sécurité», a-t-il ajouté. A la fin de l'accomplissement des rites du hadj, les 12 et 13 Dhou el Hidja, les membres de la protection civile prendront en charge l'opération de transfert des hadjis vers la Mecque.

Concernant l'aspect sanitaire, le chef de la mission médicale algérienne, Dr. Dahmane Mahmoud a rappelé que celle-ci comptait 115 membres notamment des spécialistes, des médecins généralistes et des infirmiers, «qui veilleront tous, lors de l'accomplissement des rites, à la prise en charge sanitaire des hadjis et à la dispense des premiers soins aux malades, avant leur transfert vers des hôpitaux saoudiens». A la fin des rites, ils sillonneront les établissements de santé saoudiens, en vue de s'assurer qu'il ne reste aucun hadj algérien à leur niveau. Les hadjis algériens à Mina et Arafat sont repartis sur 14 camps, d'une capacité de 2500 à 2700 hadjis pour chacun. Les camps des hadjis algériens qui seront équipés de climatiseurs, de literies et de restaurants, sont les plus proches du lieu de jet des Jamarate.

PRÉSIDENTIE
Le chef de l'Etat nomme Belkacem Zeghmati ministre de la Justice



Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé, M. Belkacem Zeghmati, au poste de ministre de la Justice, garde des Sceaux, en remplacement de M. Slimane Brahmî, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le chef de l'Etat, M. Abdelkader Bensalah, a mis fin, ce jour, mercredi 31 juillet 2019, aux fonctions du ministre de la Justice, garde des Sceaux, exercées par M. Slimane Brahmî», précise le communiqué. «Conformément aux dispositions de la Constitu-

tion, le chef de l'Etat, a nommé M. Belkacem Zeghmati, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, après consultation de M. le Premier ministre», ajoute la même source. D'autre part, «le chef de l'Etat, M. Abdelkader Bensalah, a nommé, ce jour, mercredi 31 juillet 2019, M. Mohamed Zoughar, secrétaire général du ministère de la Justice, en remplacement de M. Samir Bourehil, dont il a été mis fin à ses fonctions en cette qualité», note la même source.

Rachid Belaïd nommé PDG par intérim de la BDL

Rachid Belaïd a été nommé, hier, Président directeur général (PDG) par intérim de la Banque de développement local (BDL), a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Le poste de PDG de la BDL a été occupé par Mohamed Karim depuis son ins-

tallation le 26 mai 2015. Créée en 1985, la BDL active particulièrement dans le domaine du financement des Petites et moyennes entreprises (PME), des activités commerciales, des professions libérales ainsi que des projets de promotion immobilière.

Le chef de l'Etat nomme Abdelhamid Mellah commissaire à l'énergie atomique

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a nommé hier, M. Abdelkader Mellah, au poste de commissaire à l'énergie atomique, en remplacement de M. Merzak Remki, dont il a été mis fin à ses fonctions en cette qualité, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. M. Remki avait été installé à la tête du Commissariat de l'énergie atomique (Comena) le 9 juillet 2018. Pour rappel, le Comena est un établissement public national à caractère spécifique créé en 1996 et

placé auprès du ministre de l'Énergie en 2006. Il dispose de quatre (4) centres de recherche nucléaire chargés de la formation en génie et sécurité nucléaire à des fins pacifiques. Ces centres ont pour principaux objectifs de développer les compétences et les ressources humaines dans le domaine du nucléaire civil, de produire les radio-isotopes et les radiopharmaceutiques et d'améliorer l'exploitation, ainsi que la sûreté des installations nucléaires à des fins pacifiques.

FINANCES

La période d'acquiescement des vignettes automobiles prolongée jusqu'au 15 août (DGI)

La direction générale des Impôts (DGI) a annoncé hier que la période d'acquiescement des vignettes automobiles, qui avait débuté le 02 juin dernier et sensée prendre fin ce mercredi, a été prolongée jusqu'au 15 août à 16h00. «Les vignettes automobiles, sont disponibles dans toutes leurs quotités auprès des recettes des impôts et des bureaux de poste», a précisé la DGI dans un communiqué ajoutant qu'«à titre exceptionnel les recettes des impôts seront ouvertes les samedis, durant cette période». La DGI a rap-

pelé dans le même contexte que «la carte provisoire de circulation (carte jaune) tient lieu de carte d'immatriculation (carte grise), par conséquent la vignette devient exigible dans un délai d'un mois à compter de la mise en circulation du véhicule sur le territoire national». Conformément aux dispositions de l'article 305 du code du timbre, à l'expiration de la période normale d'acquiescement, le paiement spontané de la vignette donne lieu à une majoration de 50% et si l'infraction est constatée par les services de

contrôle habilités, cette majoration est portée à 100%», a-t-on expliqué de même source. «Le défaut d'apport de la vignette sur le pare-brise du véhicule donne lieu à l'application d'une amende fiscale égale à 50% du montant de cette vignette (article 308 du code du timbre)», a averti la DGI. Pour éviter les chaînes d'attente et les désagréments qui en résultent, la DGI invite les propriétaires des véhicules à ne pas attendre le dernier moment pour s'acquiescer de cette obligation légale.

El Houari Rahali nommé PDG par intérim de la BNA

M. El Houari Rahali a été nommé, hier, Président directeur général (PDG) par intérim de la Banque nationale d'Algérie (BNA), a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Le poste de PDG de la BNA a été occupé par Aboud Achour depuis son installation le 26 mai 2015. Créée en

juillet 1966, la BNA, première banque commerciale nationale en Algérie, active particulièrement dans le domaine des prêts et de la gestion de l'épargne en faveur des familles et des entreprises. En 2009, la BNA a augmenté son capital social de 14,6 milliards de DA à 41,6 milliards de DA.